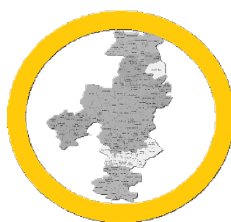


RAPPORT ANNUEL 2025

*Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets*



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1.	PRÉSENTATION DU SYMSEM	5
1.1	TERRITOIRE DESSERVI	5
1.1.1	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE	5
1.1.2	VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT	9
1.1.3	DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE	11
1.1.4	DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	11
1.2	LES COMPÉTENCES EXERCÉES	12
1.2.1	RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	12
1.2.2	FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	13
Chapitre 2.	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	14
2.1	INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	14
2.2	SUIVI DE COLLECTE	15
2.3	DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS	16
2.3.1	MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX	16
2.3.2	COMPOSTAGE INDIVIDUEL	17
2.3.3	COMPOSTAGE COLLECTIF	19
2.3.4	OPÉRATION COMPOST	20
2.3.5	ANIMATIONS	21
2.3.6	LA COMMUNICATION	22
Chapitre 3.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	30
3.1	LA PRÉ-COLLECTE	30
3.1.1	PRÉSENTATION DES CONTENANTS	30
3.1.2	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	39
3.2	POPULATION DESSERVIE	39
3.3	ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	40
3.3.1	LOCALISATION DES BORNES À VERRE	41
3.4	ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	42
3.4.1	SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE	42
3.4.2	SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS	42
3.5	FRÉQUENCE DE COLLECTE	43
3.5.1	CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2025	44
3.6	FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES	46
3.6.1	LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM	46
3.6.2	NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD	47
3.6.3	FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE VILLERS-EN-ARGONNE	47

3.6.4	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	47
3.6.5	POPULATION DESSERVIE	50
3.6.6	CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES.....	50
3.6.7	FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES.....	51
3.6.8	RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES.....	58
Chapitre 4.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN	59
4.1	ÉVOLUTION DES TONNAGES	59
4.1.1	TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	59
4.1.2	FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	60
4.1.3	TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	61
4.1.4	FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	62
4.1.5	TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE.....	63
4.1.6	FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE	63
4.1.7	TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES	65
4.1.8	ROTATION DES BENNES	66
4.1.9	FINANCEMENT DES DÉCHETS.....	66
4.1.10	TONNAGES GLOBAUX	66
	PERFORMANCE DE COLLECTE.....	68
4.1.11	PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS	68
4.1.12	DONNÉES NATIONALES	69
Chapitre 5.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION	71
5.1	LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES	71
5.2	NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION).....	73
5.2.1	FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE	73
5.2.2	FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	74
Chapitre 6.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN	75
6.1	CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS	75
6.1.1	TAUX GLOBAL DE VALORISATION	75
6.1.2	CAPACITÉS DES INSTALLATIONS.....	76
6.2	REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	77
6.2.1	DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI	77
6.2.2	PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS	78
6.3	RÉSIDUS DE TRAITEMENT	78
Chapitre 7.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE.....	79
7.1	EXEMPLES D'INDICATEURS	79
Chapitre 8.	L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	81

8.1	DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	81
8.1.1	LES MOYENS HUMAINS	81
Chapitre 9.	LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	82
9.1	DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	82
Chapitre 10.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	83
10.1	GRAND LIVRE	83
10.2	MATRICE DES COÛTS	83
10.3	FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	87
Chapitre 11.	GLOSSAIRE.....	88

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

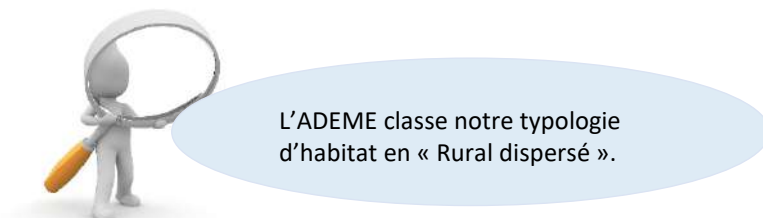
Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un syndicat mixte créé en 2002. Son siège se situe au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise ;
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ;
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ;
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km² et compte 37 968 habitants (Population Insee au 01/01/2025).



L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « Rural dispersé ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Saint-Vrain et Maurupt-le-Montois, soit 1 614 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

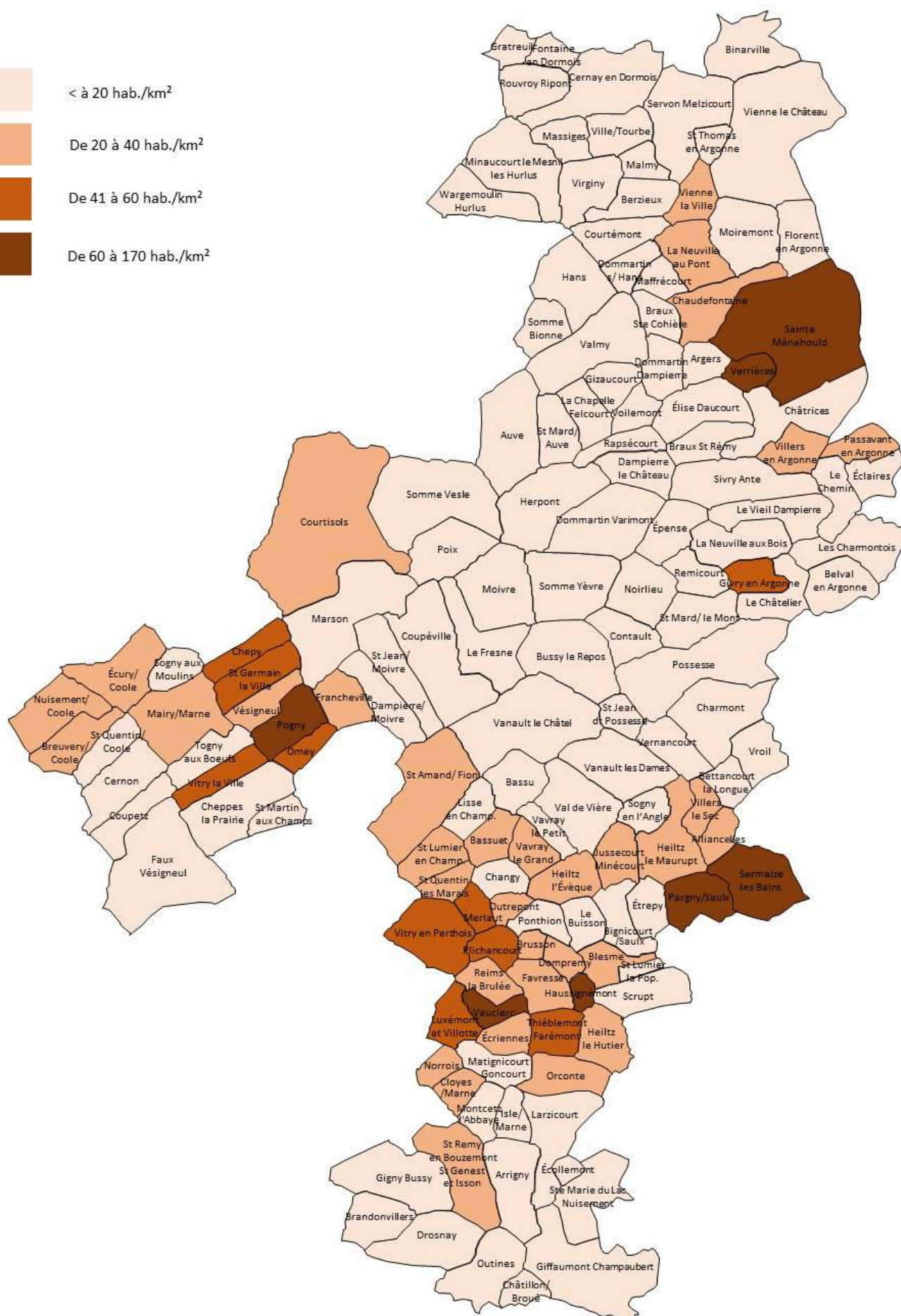
Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 388 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais et Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François, ainsi qu'à celle de Somsois (2 104 habitants).

- Communauté de Communes de Moivre à la Coole
- Communauté de Communes Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes Perthois Bocage et der

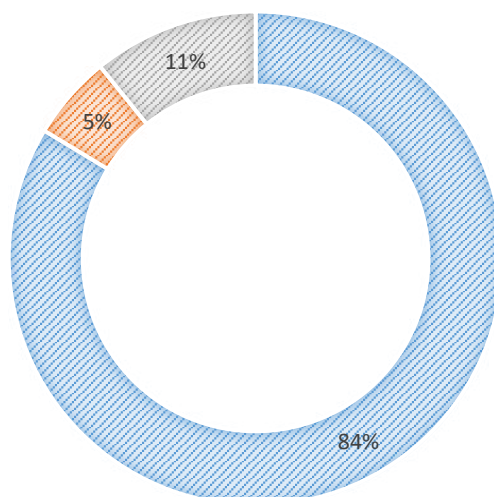


SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



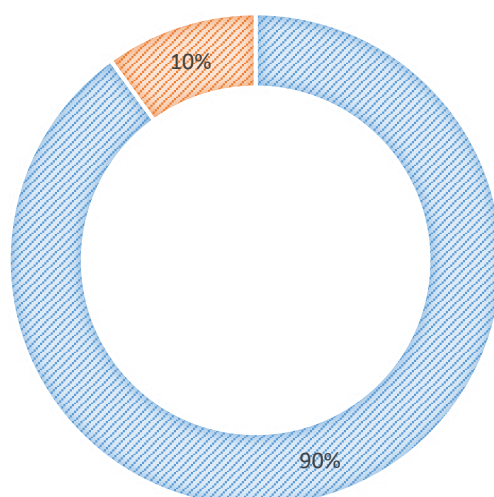
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



Source : Chiffres Insee 2020.

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Ses missions sont les suivantes :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

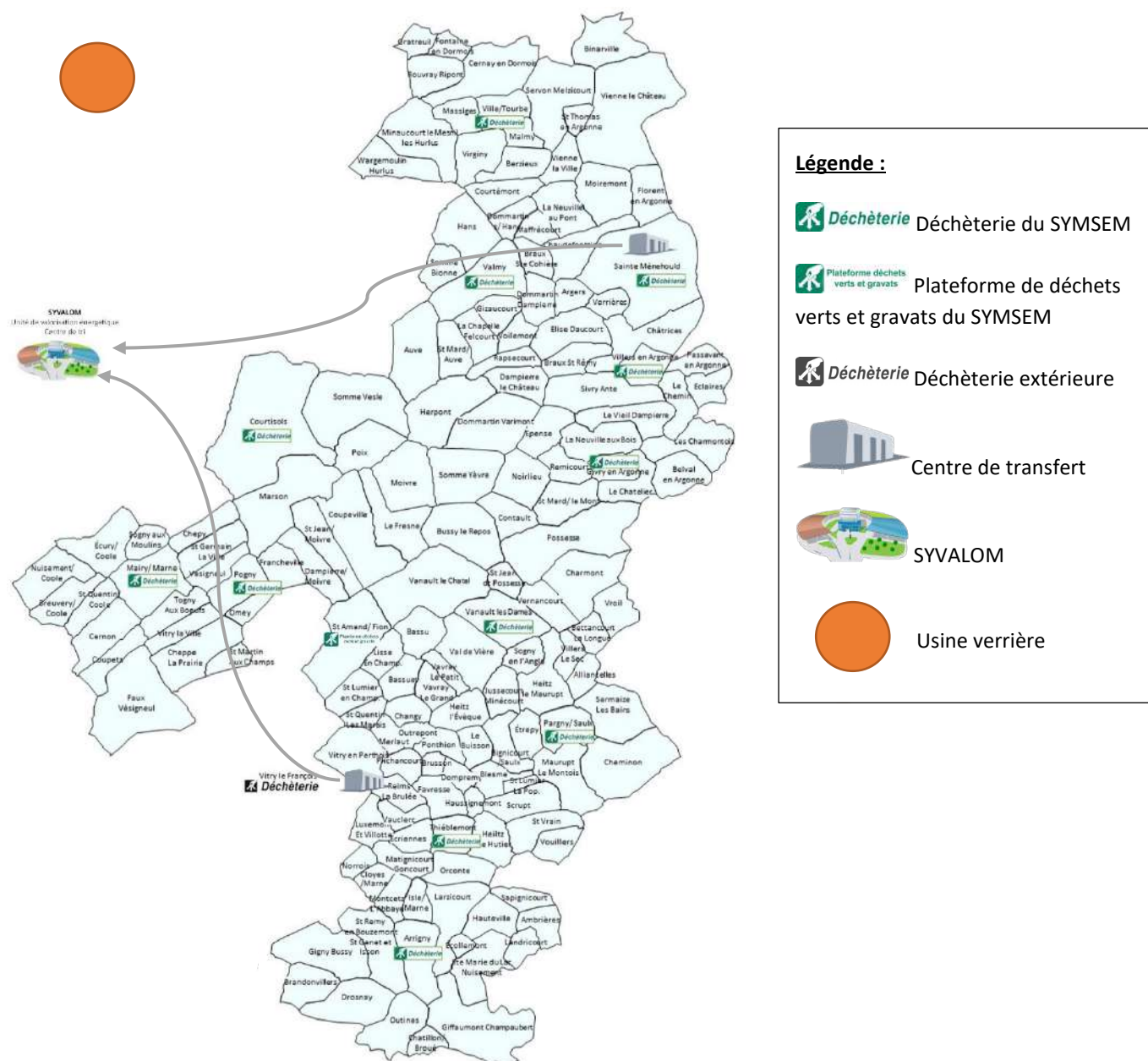
Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (OMR) ;
 - Pour les **E**mballages **M**énagers **R**ecyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **B**riques alimentaires, **C**artonnettes d'emballages, **M**étaux (acier, aluminium), emballages **P**lastiques, papiers/**J**ournaux/**m**agazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.



Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnets d'emballages, métaux, emballages en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	MODE DE COLLECTE		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	
Déchets verts			X
Déblais / Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de frites			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés ;
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR & EMR (Hors verre)	Prestataire privé Sepur	SYVALOM
Emballages en verre	Prestataire privé Minéris	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers (voir page 71)

Depuis 2020, la Redevance Incitative est mise en place par le SYMSEM. Lors de la première année, la gestion de la facturation de la RI était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire.

Depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Commune Perthois Bocage et Der *depuis 2024*.

À noter que la facturation de la Redevance Incitative a lieu chaque semestre.

Pour l'année 2025, 38 982 factures ont été émises pour un montant total de 3 747 962,66 € contre 38 392 factures en 2024 pour un montant total de 3 722 758,79 €.

CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Nous utilisons l'année 2018 comme année de référence afin de voir l'évolution avant la mise en place de la Redevance Incitative, et depuis la mise en place de celle-ci.

Nous utilisons également comme référence les Déchets Ménagers et Assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2018 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2018.

** Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	82	77	79	78	71	66	67
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	99	100	93	88	94	120	120
Verre	100	104	110	114	120	110	108	114
Déchèterie	100	110	86	96	85	88	96	89

Note : pour les tonnages en déchèteries, seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, plâtre, Eco-DDS et Hors Eco DDS, ainsi que le plâtre et les plastiques depuis 2025).

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2025

	2018		2019		2020	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	42 232		42 026		39 086	
Ordures ménagères (poubelle noire)	7 764,06	183,84	6 344,3	150,96	5 560,84	142,27
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 026,85	47,99	2 006,14	47,74	1 871,36	47,88
Verre	1 733,29	41,04	1 796,83	42,76	1 765,3	45,16
Déchèterie	8 693,96	209,27 **	7 829,34	189,38**	7 064,37	180,74**

	2021		2022		2023	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 847		38 671		38 377	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5 632,74	145,00	5 555,22	143,70	5 003,24	130,37
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1 740,00	44,99	1 642,98	42,44	2 046,24	53,32
Verre	1 819,95	46,85	1 880,51	48,63	1 731,69	45,12
Déchèterie	7 761,71	200**	6 839,29	176,86**	7 077,76	184,43**

	2024		2025			
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 176		37 968			
Ordures ménagères (poubelle noire)	4 655,88	121,96	4 700,70	123,81		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 200,24	57,63	2 178,82	57,39		
Verre	1 697,62	44,47	1 778,16	46,83		
Déchèterie	7 678,01	201,12**	7 036,24	185,32**		

****** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivités existent.

À noter : On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM a diminué de 14,27% entre 2018 et 2025.

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2018 passant de 42 232 habitants à 37 968 habitants en 2025.

2.2 SUIVI DE COLLECTE

En 2025, 16 jours ont été consacrés au suivi de collecte.

Lors de ces suivis de collecte, des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri lorsque leurs sacs de tri ont été refusés à la collecte.

2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.3.1.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

Depuis 2019, le SYMSEM met à disposition des particuliers résidants sur le territoire des broyeurs à végétaux.

Ils sont prêtés aux usagers afin de leur permettre de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, et peut être effectuée plusieurs fois dans l'année pour un même foyer. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

En 2025, 3 broyeurs étaient mis à disposition, et 10 foyers en ont bénéficié.



2.3.1.2 BROyeurs POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM pour en assurer le bon fonctionnement.

Une participation financière comprenant le transport, le carburant, et la mise à disposition d'un agent du SYMSEM est demandée aux collectivités.

En 2025, environ 50m³ ont été broyés pour les collectivités.



2.3.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

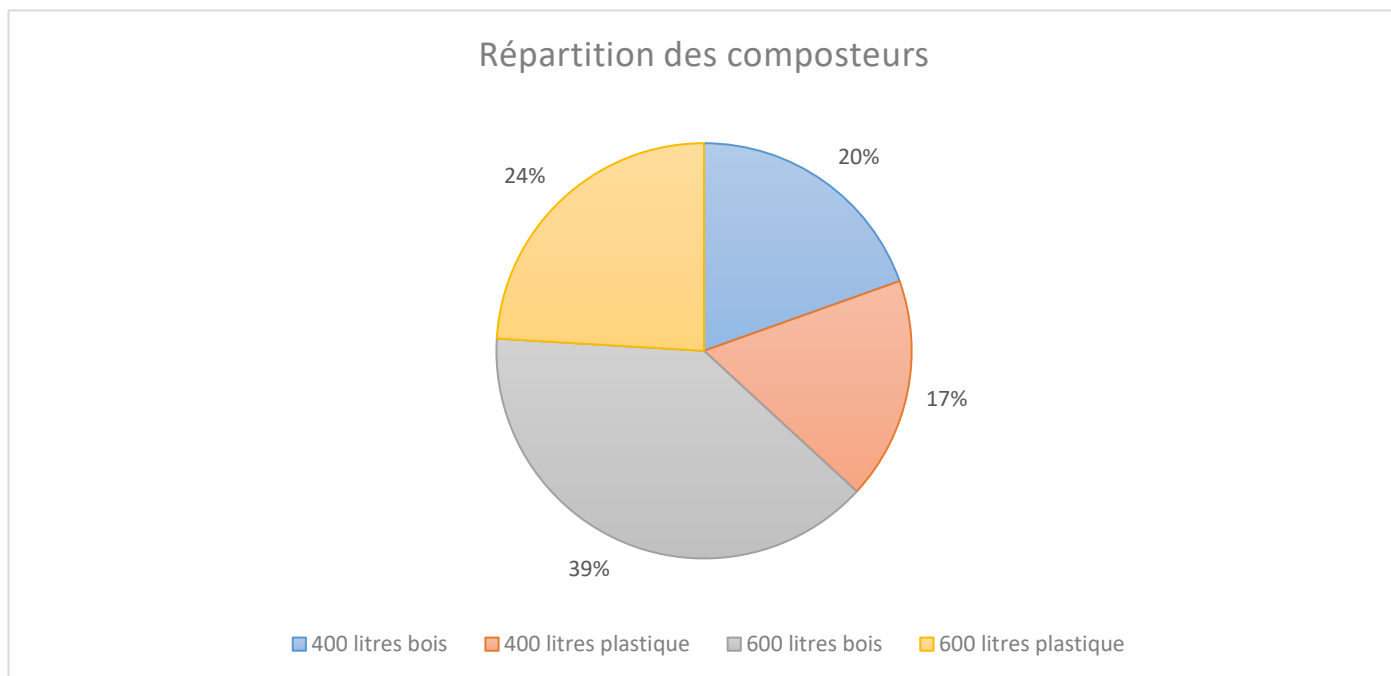
Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.
Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<u>Composteur plastique et bois :</u> Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m². Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².	
<u>Le bio seau :</u> Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.	
<u>L'outil mélangeur :</u> L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.	

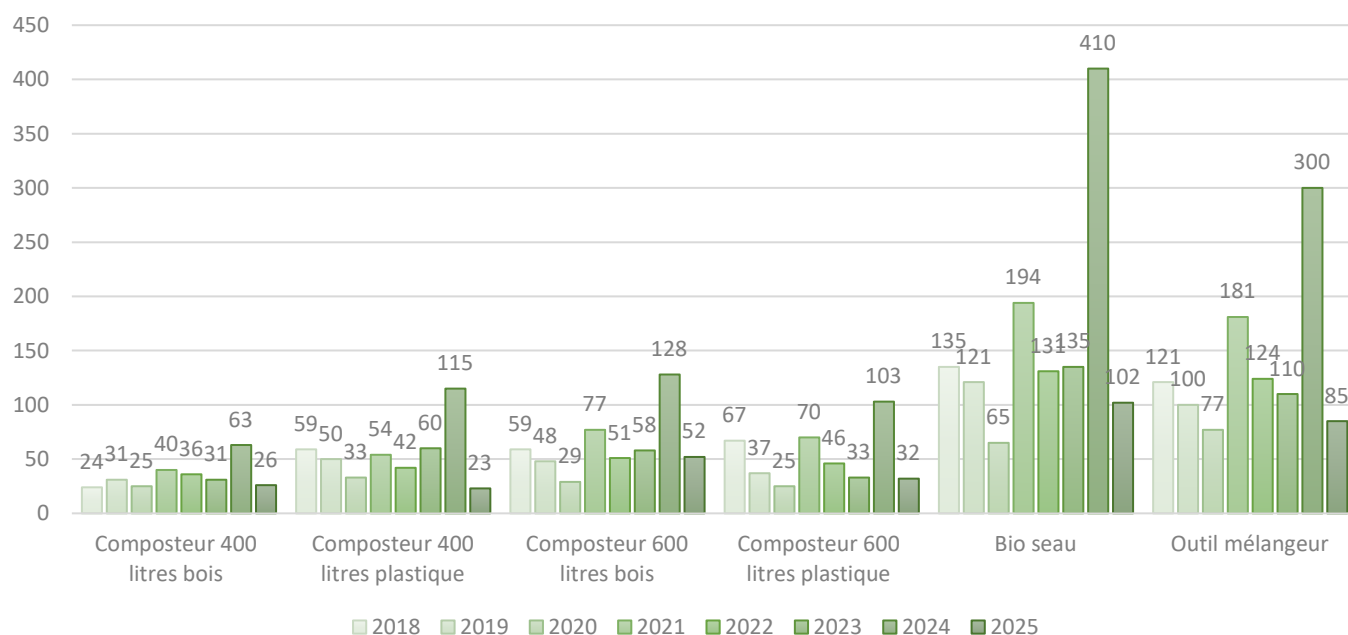
2.3.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2025, 133 composteurs ont été distribués contre 409 en 2024. On observe une baisse par rapport à 2024 car il y avait eu une forte augmentation des commandes en 2024 suite à la généralisation du tri à la source introduite par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui prenait effet à partir du 1^{er} janvier 2024. En 2025, les commandes ont repris un rythme plus normal.



Le bio seau et l'outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes : 76,69% pour le bio seau (certains usagers commandent uniquement le bio seau, ils peuvent déjà disposer d'un composteur ou composter en tas dans leur jardin), et 63,91% pour l'outil mélangeur.

Le bio seau permet d'éviter aux usagers les nombreux allers-retours de la maison à l'extérieur, et l'outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



Le compostage collectif, c'est la mise à disposition des habitants d'un immeuble ou d'un quartier, d'un composteur de grand volume. Il permet de traiter les biodéchets des habitants qui ne peuvent pas faire individuellement du compost et de les sensibiliser au respect de l'environnement et au tri des déchets.

Durant l'année 2025, le SYMSEM a mis en place le compostage collectif sur son territoire afin de répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets en y installant 2 systèmes différents : les CityCompost et 3 composteurs en bois. Ceux-ci ont été installés dans les écoles de Auve, Givry-en-Argonne, Marson, Saint-Rémy-en-Bouzemont, Sainte-Ménehould et Vésigneul-sur-Marne, ainsi que dans certains habitats collectifs de Nov'Habitat et du Foyer Rémois à Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménehould et Sermaize-les-Bains.

Des réunions d'information ont suivi chaque installation afin de les présenter aux habitants et aux employés des écoles, et ainsi leur expliquer le fonctionnement et les bons gestes à avoir.

Sur notre site internet, les usagers peuvent retrouver une carte avec la localisation de chaque point de compostage collectif.

2.3.3.1 CITYCOMPOST

Sur un site, 2 composteurs sont mis à disposition pour que les usagers puissent y déposer leurs biodéchets.

Pendant quelques mois, les biodéchets sont déposés dans le 1^{er} CityCompost, jusqu'à ce qu'il soit plein, en suivant les instructions sur les CityCompost. Ensuite il sera fermé pour maturation et les biodéchets seront déposés dans le 2nd. Le compost mature du 1^{er} CityCompost sera alors collecté pour être distribué, les usagers pourront ainsi en obtenir gratuitement.

Un agent qualifié est chargé de contrôler toutes les semaines les CityCompost afin d'en garantir le bon fonctionnement et la qualité du traitement.



2.3.3.2 COMPOSTEURS COLLECTIFS : 3 COMPOSTEURS EN BOIS

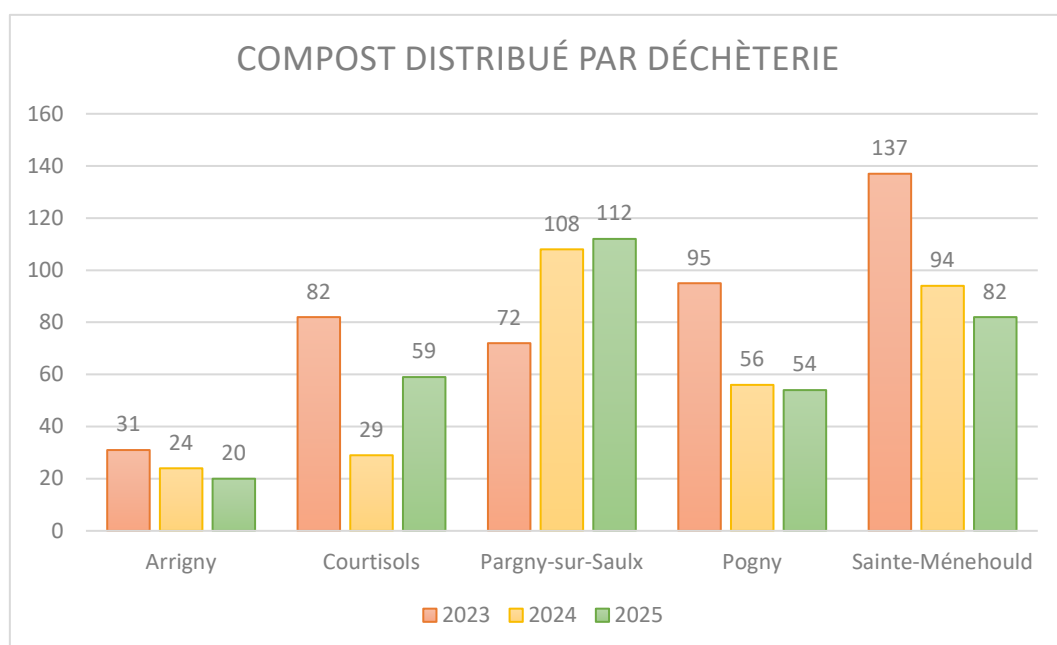
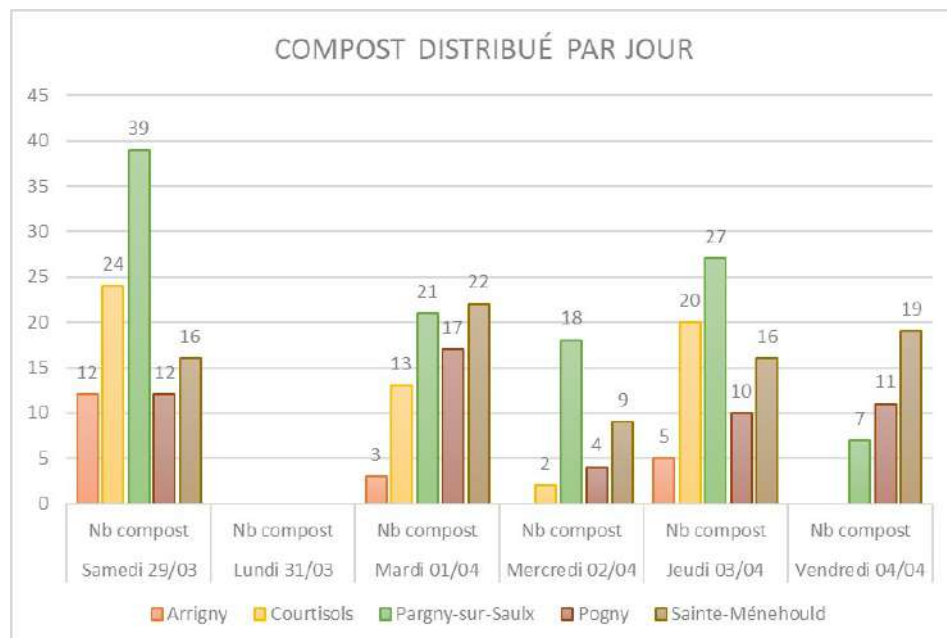


Sur un site, 3 composteurs en bois sont mis à disposition : un composteur d'apport, un composteur de stockage de déchets bruns apportés par le SYMSEM et un composteur de maturation. Les biodéchets sont à déposer dans le bac d'apport, en y ajoutant environ 1/2 de broyat qui se trouve dans le bac de stockage de déchets bruns. Puis, dans le 3^{ème} bac se trouvera le compost en maturation. Celui-ci sera donc condamné le temps de la maturation. Puis une fois le compost mûr, les usagers pourront venir se servir.

2.3.4 OPÉRATION COMPOST

Depuis 2022, le SYMSEM organise chaque année une opération de distribution gratuite de compost, qui s'inscrit dans le cadre de la quinzaine nationale « Tous au compost ! ». Ces opérations sont organisées dans 5 déchèteries du SYMSEM, afin que tout le territoire puisse en bénéficier sans difficulté : à Arrigny, Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pogny et Sainte-Ménehould. Durant l'opération, 5 agents sont présents sur place pour échanger avec les usagers.

L'opération est chiffrée depuis 2023.



En 2025, 327 usagers sont venus chercher du compost contre 311 en 2024.

2.3.5.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Au cours de l'année 2025, 174 animations ont été réalisées auprès d'environ 3 516 élèves dans 19 écoles différentes, dans les communes suivantes : Auve, Courtisols, Givry-en-Argonne, Heiltz-le-Maurupt, Luxémont-et-Villotte, Mairy-sur-Marne, Marson, Nuisement-sur-Coole, Pargny-sur-Saulx, Saint-Amand-sur-Fion, Sainte-Ménehould, Saint-Rémy-en-Bouzemont, Sermaize-les-Bains, Thiéblemont-Farémont, Vauclerc, Vésigneul-sur-Marne, Ville-sur-Tourbe, Vitry-en-Perthois et Vitry-la-Ville.

Programme des animations scolaires 2025/2026



Participez au tri et à la réduction des déchets
avec le **SYMSEM**
Vos déchets ont un avenir
4 grande rue
51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 / 06 77 06 49 25
m.monges@symsem.fr

Les thèmes choisis par les établissements étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- Les poubelles à l'école
- L'atelier du verre
- L'atelier du papier
- Le textile
- L'atelier du plastique
- Visite du SYVALOM
- Reportage à la déchèterie
- La durée de vie des déchets dans la nature
- Opérations « Nettoyons la nature » & « Nettoyons notre village »
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- La découverte du compostage
- Consommer autrement.



2.3.6 LA COMMUNICATION

En 2025, divers documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers. Elle a pour objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.3.6.1 LE CALENDRIER 2025

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2025, avec SYMSEM Vos déchets ont un avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié (voir page 2).

Nouveaux horaires

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

ARRIGNY

COURTISOLS

GIVRY-EN-ARGONNE

MAIRY-SUR-MARNE

PARGNY-SUR-SAULX

POGNY

SAINT-AMAND-SUR-FION (décharges vertes et gravats)

SAINT-MÈNEHOULD

Horaires haute saison du 01/04 au 31/10 :
Matin : de 9h00 à 13h45 | Après-midi : de 13h30 à 18h00
Horaires basse saison du 01/11 au 31/03 :
Matin : de 9h00 à 13h45 | Après-midi : de 13h30 à 17h00
Les déchèteries sont fermées les jours fériés

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

SCANNEZ-MOI

2025, avec SYMSEM Vos déchets ont un avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié (voir page 2).

Nouveaux horaires

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

THIEBLEMONT-FARÉMONT

VALMY

VANAUULT-LES-DAMES

VILLE-SUR-TOURBE

VILLERS-EN-ARGONNE

Horaires haute saison du 01/04 au 31/10 :
Matin : de 9h00 à 13h45 | Après-midi : de 13h30 à 18h00
Horaires basse saison du 01/11 au 31/03 :
Matin : de 9h00 à 13h45 | Après-midi : de 13h30 à 17h00
Les déchèteries sont fermées les jours fériés

LE MOBILIER

Matériel intérieur et extérieur
(Canapés, fauteuils, lits, meubles en bois avec miroir, en rot...)

Bricolage et jardins
(Outils et matériels, toitures d'annexes, casiers à outils...)

Isolants
(Polystyrène, laine d'isolant, plâtre, plâtre à gypse...)

Isolants
(Polystyrène, laine d'isolant, plâtre, plâtre à gypse...)

Les éléments usagés de votre maison se recyclent.
En les amenant en déchèterie, ils seront collectés puis triés pour être recyclés ou être réutilisés sous forme d'énergie.

Avant de les jeter, pensez à les donner en exemple dans l'une de nos déchèteries (Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pigny, Thiéblemont-Farémont).

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

SCANNEZ-MOI

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :

Lingettes nettoyantes, éponges, essuie-tout
Déchets d'hygiène
Vaisselle cassée, titaire, objets en plastique

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PENSEZ AU COMPOSTAGE :

Épluchures de fruits et légumes
Marc de café avec filtre, thé
Essuie-tout, cartons non imprimés
Reste des repas
Tonte de pelouses (en petite quantité)
Feuilles mortes
Fleurs fanées
Copeaux de bois

JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
RAMASSAGE 1 FOIS TOUTS LES 15 JOURS
À PARTIR DU 6 JANVIER 2025

Nouveaux jours de collecte
Pensez à sortir votre bac la veille au soir du jour de la collecte

Semaine paire
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Semaine impaire
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Toutes les semaines
Vendredi

DANS LE SAC DE TRI, UNIQUEMENT :

Bouteilles, flacons, emballages en plastique (sacs, sachets, films, barquettes, pots et tubes)
Emballages et petits éléments métalliques (opercules, plaquettes de médicaments, capsules de café...)
Emballages en carton et briques alimentaires
Journaux, magazines...
Les cartons de grande format doivent être déposés en déchèterie. Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie.

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) - RAMASSAGE 1 FOIS TOUTS LES 15 JOURS
À PARTIR DU 6 JANVIER 2025

Nouveaux jours de collecte
Pensez à sortir vos sacs la veille au soir du jour de la collecte

Semaine paire
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Semaine impaire
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Toutes les semaines
Vendredi

Juliet 2025
N° 2025-12

L'Écho du SYMSEM

www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans ce premier Écho du SYMSEM de l'année 2025, vous trouverez des informations sur :

- L'installation de CityCompost dans les écoles pour valoriser les biodéchets des cantines scolaires en compost et la mise à disposition de CityCompost aux habitants des logements en immeubles collectifs de Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménéhould et Sermaize-les-Bains ;
- L'ouverture du Centre de valorisation Jean-Pierre COLINET à Sainte-Ménéhould, nouvelle déchèterie qui permet par son grand nombre de quais de mieux trier, et donc de mieux valoriser les apports, ainsi que l'ouverture d'une plateforme de déchets verts à Arrigny ;

Nous vous remercions encore une fois pour vos efforts amenant à de très bons résultats de tri ! En effet, depuis 2023 tous les emballages se trient, ayant pour effet d'augmenter la quantité de déchets dans les sacs jaunes, et de diminuer une nouvelle fois la quantité de déchets dans les ordures ménagères. Merci à vous !

Dans le même temps, vous êtes travaillés à la rénovation, restructuration de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx dont l'ouverture est prévue pour l'année 2026.

À l'approche de la période estivale, je vous souhaite de très bonnes vacances à tous !

René Schuller

Actualités du SYMSEM

Nouveau : vous voulez des astuces afin de ne pas gaspiller ? Retrouvez notre **livret Anti-gaspi** pas gaspiller ? Retrouvez notre **livret Anti-gaspi** sur notre site internet, www.symsem.fr. Vous y découvrirez des informations, des astuces et des recettes pour éviter au maximum le gaspillage alimentaire.

Pour rappel, la ressource Récup'R tient toujours des permanences dans les déchèteries suivantes : Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pargny et Thiéblemont-Farémont. Vous pouvez retrouver les jours et horaires de présence sur notre site internet www.symsem.fr.

Ca y est, la nouvelle plateforme de déchets verts est disponible à la déchèterie d'Arrigny ! Vous pouvez y déposer des branchages, ils seront broyés par la suite, et vous pourrez venir récupérer du broyat gratuitement.

Redevance Incitative : pensez-y ! Tout changement de situation doit nous être signalé : emménagement, déménagement, décès, naissance...

Nouveautés pour les biodéchets

CITYCOMPOST ET COMPOSTEURS COLLECTIFS

Le compostage collectif, c'est la mise à disposition des habitants d'un immeuble ou d'un quartier, d'un composteur de grand volume. Il permet de traiter les biodéchets des habitants qui ne peuvent pas faire individuellement du compost et de les sensibiliser au respect de l'environnement et au tri des déchets.

Le SYMSEM a choisi de mettre en place 2 systèmes de compostage collectif :

- CityCompost**

Sur un site, 2 composteurs sont mis à disposition pour que les usagers puissent y déposer leurs biodéchets. Pendant quelques mois, vous déposerez vos biodéchets dans le 1^{er} CityCompost, jusqu'à ce qu'il soit plein, en suivant les instructions sur les CityCompost :

- Appuyez sur la pédale pour ouvrir la trappe et videz votre bioseau. Au même moment, un mécanisme automatique s'actionne, permettant l'apport de broyat.
- Faites 5 tours de manivelle afin de mélanger avec le compost déjà existant, permettant ainsi l'apport d'oxygène.

Ensuite il sera fermé pour maturation et vous déposerez vos biodéchets dans le 2^e. Le compost mature du 1^{er} CityCompost sera alors collecté pour être distribué, vous pourrez ainsi en obtenir gratuitement. Un agent qualifié sera chargé de contrôler toutes les semaines le CityCompost afin d'en garantir le bon fonctionnement et la qualité du traitement.

Composteurs collectifs : 3 composteurs en bois

Sur un site, 3 composteurs en bois sont mis à disposition : un composteur d'apport, un composteur de stockage de déchets bruns apportés par le SYMSEM et un composteur de maturation. Vos biodéchets sont à déposer dans le bac d'apport, en y ajoutant environ 1/2 de broyat que vous trouverez dans le bac de stockage de déchets bruns. Puis, dans le 3^{ème} bac se trouvera le compost en maturation. Celui-ci sera donc condamné le temps de la maturation. Puis une fois le compost mûr, vous pourrez venir vous servir !

LES ÉCOLES

Durant le mois de mai, des CityCompost ont été installés dans plusieurs écoles sur le territoire du SYMSEM :

- À Auvé
- À Givry-en-Argonne
- À Marson
- À Saint-Rémy-en-Bouzemont
- À Sainte-Ménéhould
- À Vesigneul-sur-Marne

Pour les CityCompost se trouvant à l'extérieur des écoles, les habitants des communes peuvent également venir déposer leurs biodéchets, en respectant les consignes indiquées sur les CityCompost.

Le compostage des biodéchets

LE COMPOSTAGE, POURQUOI EST-IL BON ?

Rappel : le compostage est un atout qui permet de réduire de 30% la quantité de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères puisque les biodéchets (épluchures, restes de repas, marcs de café etc...) ne sont plus mis dedans. Il permet aussi de réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie. Le compost est un fertilisant 100% naturel qui peut être utilisé en épandage aux pieds des fleurs, des légumes et des haies du jardin, il peut aussi être utilisé comme support de culture au potager, en semis, rempotage pour les fleurs et plantes d'intérieur.

COMMANDER UN COMPOSTEUR

Vous n'avez pas encore de composteur et vous souhaitez en commander un ? Vous trouverez ci-dessous un bon de commande à nous renvoyer. Si vous avez des interrogations, ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter. Le SYMSEM vend des composteurs à prix réduit, en bois ou en plastique d'une capacité :

- de 400 litres ;
- de 600 litres.

Le bio seau
Placé dans la cuisine, il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.

L'outil mélangeur
Il facilite le mélange et l'aération du compost.

Bon de commande

Matériel(s) choisi(s) :

☐ Composteur en bois 400 litres : 30€	☐ Point de retrait souhaité :
☐ Composteur en bois 600 litres : 40€	☐ Au siège du SYMSEM (4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre)
☐ Composteur en plastique 400 litres : 25€	☐ Dampierre-sur-Moivre
☐ Composteur en plastique 600 litres : 40€	☐ En déchèterie (indiquer dans quelle déchèterie)
☐ Outil mélangeur : 2€	
☐ Bio seau : 2€	

Montant : _____ €

Coordonnées :

Nom et prénom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Envoyez ce bon accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésorier Public à :
SYMSEM - 4 Grande rue - 51240 DAMPIERRE SUR MOIVRE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé à des fins de gestion des commandes et de suivi des livraisons. Elles sont destinées à être traitées par le SYMSEM. Elles sont destinées à être traitées par le SYMSEM. Elles sont destinées à être traitées par le SYMSEM. Elles sont destinées à être traitées par le SYMSEM.

Les déchèteries

LES HABITATS COLLECTIFS

Au cours du mois de juin, les CityCompost ont été installés pour les immeubles collectifs de Nov'Habitat et du Foyer Rénovés à Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménéhould et Sermaize-les-Bains. Des réunions d'information ont suivi chaque installation afin de présenter les CityCompost aux habitants, et ainsi leur expliquer le fonctionnement, mais aussi les bons gestes à avoir.

Concernant les composteurs collectifs en bois, leur installation va avoir lieu prochainement, avec la même démarche.

Vous souhaitez connaître la position des CityCompost ou des composteurs collectifs les plus proches de chez vous ? Rendez-vous sur notre site internet www.symsem.fr vous y trouverez une carte avec tous les emplacements indiqués.

NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD

La nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould, se trouvant à présent Zone des Accrues, baptisée **Centre de valorisation Jean-Pierre COLINET**, a ouvert ses portes en ce début d'année, le 4 janvier 2025, avec une inauguration qui a eu lieu le 20 janvier. Comme indiqué dans le dernier Écho du SYMSEM, cette déchèterie, plus grande que l'ancienne, permet d'augmenter le tri par la valorisation des matières grâce aux différentes filières existantes.

NOUVELLES BENNES DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

De nouvelles bennes vont être mises en place prochainement dans certaines déchèteries du SYMSEM, avec une quantité limitée d'apport. Des bennes pour la laine de verre, la laine de roche, le plâtre et le plastique seront installées. Toutes les déchèteries n'en bénéficieront pas, nous vous recommandons donc de vous rendre sur notre site internet www.symsem.fr afin d'y retrouver les plans des déchèteries d'Arrigny, Courtisols, Givry-en-Argonne, Mairy-sur-Marne, Sainte-Ménéhould, Thiéblemont-Farémont, Volmy, Vanault-les-Dames et Ville-sur-Tourbe pour connaître les bennes destinées par chacune des déchèteries.

SYMSEM
www.symsem.fr

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
Pensez à visiter notre site : www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué pour informer les usagers de la mise en place de composteurs collectifs sur le territoire du SYMSEM durant l'année 2025. La nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould y est présentée suite à son ouverture en début d'année. De plus, le SYMSEM y informe les usagers que de nouvelles bennes vont être mises en place prochainement dans certaines déchèteries pour la laine de verre, de roche, le plâtre et le plastique.

Décembre 2025
N°2025-13
L'Écho du SYMSEM
www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Malheureusement, certains pensent encore que les sacs jaunes qui reçoivent le tri sélectif sont incinérés comme les ordures ménagères dans l'usine du SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) à La Vesve.

Cette fake news les conduit à ne pas respecter les consignes du tri sélectif avec pour conséquences des **dépenses supplémentaires** pour le Syndicat et des recettes en moins.

Les erreurs de tri coûtent 3,6 fois plus cher que le bon geste de tri.

L'absence de tri coûte 128€ la tonne au lieu de rapporter 139€.

Vos sacs jaunes, en 2025, c'est plus d'un million d'euros de recettes qui permettent de diminuer le coût de la redevance.

Je compte sur vous pour que nous puissions continuer à bénéficier des recettes du tri sélectif.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous !

René Schuller

Actualités du SYMSEM

Depuis le mois d'octobre, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchèterie de Sainte-Ménervold. Déjà installée à Courtois et Pogny, un container de couleur rose y est également mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Écologie afin d'être valorisés.

Pour cette nouvelle année 2026, les jours de la collecte des ordures ménagères pour la commune de Somme-Bionne. Pensez à vérifier sur le calendrier 2026 du SYMSEM qui vous est distribué avec cet Écho.

À partir du 1^{er} janvier 2026, la déchèterie de Villers-en-Argonne fermera définitivement ses portes.

Redevance incitative : retrouvez la grille tarifaire 2026 sur notre site internet www.symsem.fr.

Filières en crise

FILIÈRE TEXTILE EN CRISE

Depuis plusieurs mois, les associations rencontrent de grandes difficultés dans leur mission de collecte, de tri, de réemploi et de valorisation des textiles (vêtements, chaussures et linge de maison).

Le financement de la filière du textile repose sur le principe du « pollueur payeur » : les fabricants et distributeurs versent une éco-taxe à Refashion, un éco-organisme chargé de redistribuer ces fonds aux acteurs du tri. Cependant, cette contribution (156 €/tonne) est jugée insuffisante par Le Relais, principal acteur du tri des textiles, qui réclame 304 €/tonne pour couvrir ses coûts, aggravés par l'essor de la fast fashion. Le réseau assure Refashion de ne pas redistribuer intégralement les fonds perçus. Face à la crise, Le Relais a suspendu les collectes et mené des actions de protestation. Le 18 juillet 2025, le gouvernement a annoncé une aide de 49 millions d'euros, portant le versement à 223 €/tonne, une avancée jugée insuffisante par Le Relais.

En parallèle l'éco-organisme Refashion doit fournir une benne à notre prestataire de collecte Récup'8 depuis le mois d'août afin d'écouler son stock et pouvoir reprendre la collecte des textiles, mais cette benne n'a toujours pas été mise en place.

Pour cette raison, et malgré tous nos efforts pour trouver au plus vite une solution, les bornes à vêtements en place sur le territoire du SYMSEM ne peuvent plus être collectées actuellement. N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.refashion.fr afin de trouver d'autres moyens de donner une seconde vie à vos vêtements, chaussures et linge de maison (les réparer, les customiser/transformer, les réutiliser, les vendre ou les donner).

Nous vous tiendrons informés sur notre site internet et nos réseaux sociaux dès que la collecte des bornes à vêtements pourra reprendre.

REP PMCB : LA REPRISE DES DÉCHETS EN CRISE

La REPPMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est un dispositif réglementaire français qui vise à organiser la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets issus des produits et matériaux de construction, et dont Valobat est le principal éco-organisme agréé pour gérer la collecte et le recyclage de ces déchets.

Dans le dernier Écho du SYMSEM, grâce à cette REP et à Valobat, nous vous annonçons la mise en place de bornes pour la laine de verre, la laine de roche et le plâtre dans certaines de nos déchèteries.

Depuis, Valobat, c'est le dépanneur par les quantités de déchets. L'éco-organisme a donc pris la décision de bloquer les collectes de certains produits, dont la laine de verre et la laine de roche.

De plus, nous avons bien conscience que les entreprises doivent payer des éco-contributions sur les matériaux achetés et que la suspension de la reprise de ces déchets par Valobat les oblige à assumer elles-mêmes l'évacuation et le traitement de ces déchets, ce qui génère des surcoûts importants.

Nous avons pu maintenir la collecte du plâtre pour les déchèteries disposant déjà d'une benne, mais nous ne pouvons pas, pour le moment, accepter la laine de verre et la laine de roche en grande quantité. Nous faisons tout notre possible pour débloquer cette situation au plus vite. En attendant, nous vous conseillons de vous rendre sur le site www.cca-batiment.org afin de trouver des exutoires disponibles.

Compostage collectif

BILAN DE LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS COMPOSTEURS COLLECTIFS

Nous vous en parlons dans le dernier Écho du SYMSEM, et bien ça y est, le déploiement des CryCompost et des composteurs collectifs en bois sur le territoire du SYMSEM est terminé.

Au total, ce sont **22 points de compostage collectif** qui ont été mis en place durant l'année 2025. Vous pouvez d'ailleurs retrouver une carte sur notre site internet www.symsem.fr, en bas de la page « Composter ses déchets », afin d'avoir la localisation de chaque lieu.

Comment fonctionne le SYMSEM ?

QUEST-CE QUE LE SYMSEM ?

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Syndicat mixte créé en 2002 qui regroupe actuellement 153 communes de 4 Communautés de Communes. Il est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, composé de 23 délégués titulaires et 23 suppléants désignés par les Communautés de Communes qui le composent. Ce sont ces délégués qui votent le budget, approuvent le compte administratif, décident des travaux à mettre en œuvre, et définissent la politique de gestion publique des déchets en adoptant les règlements de collecte, des déchèteries et de la facturation de la Redevance Incitative.

Le personnel du SYMSEM est là pour vous accompagner au quotidien : répondre à vos questions, faciliter vos démarches et assurer le bon fonctionnement des services. Son rôle : appliquer les directives votées par les délégués du Syndicat et organiser les services de gestion des déchets (collecte, déchèteries, sensibilisation, etc.). Il n'a pas le pouvoir de modifier les règles ou les tarifs. **C'est pour cette raison que, bien que nous comprenons que certaines situations puissent générer de la frustration, les injures ou les comportements agressifs envers le personnel et les délégués ne feront pas évoluer les règles et peuvent nuire à la qualité de l'accueil pour tous. Nous vous remercions par avance de votre bienveillance !**

Déchèterie de Pargny-sur-Saulx

TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE DE PARGNY-SUR-SAULX

Au cours de l'année 2026, des travaux d'agrandissement et de modernisation de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx auront lieu. Durant cette période, la déchèterie est susceptible d'être fermée. Nous vous en informons dès que nous aurons plus d'informations. Pour compenser la possible fermeture de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx, les horaires des déchèteries de Thieblemont-Farémont et de Vanault-les-Dames devraient être étendus.

Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 16 AU 28 FÉVRIER 2026, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

⚠ Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de cette opération est strictement interdit en déchèteries.

LES CONDITIONS DE COLLECTES :

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage !

Opération compost

OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2026 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise comme chaque année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries de Courtois, Pogny, Sainte-Ménervold, Thieblemont-Farémont et Vanault-les-Dames, du 28 mars au 03 avril 2026 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;
- Des contenants et outils (casse, sac, pelle...) afin de récupérer le compost.

Une quantité maximale de 50L par foyer sera autorisée.

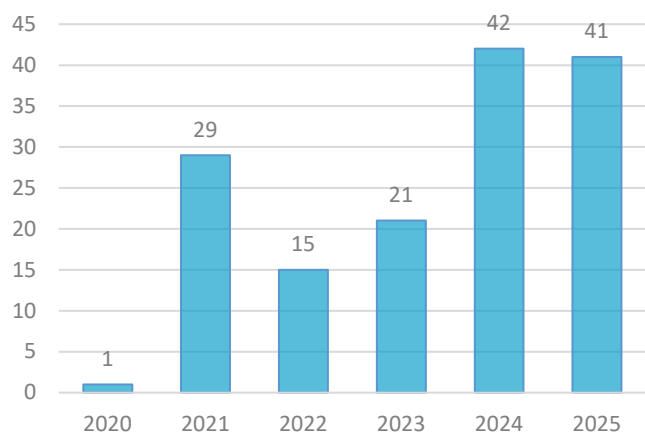
Ce bulletin a été distribué afin d'informer les usagers sur la fermeture définitive de la déchèterie de Villers-en-Argonne à compter du 1^{er} janvier 2026, les futurs travaux dans la déchèterie de Pargny-sur-Saulx, mais aussi sur les problématiques rencontrées dans les filières du textile et du bâtiment. Un point a également été fait sur le fonctionnement du SYMSEM suite à de nombreux comportements agressifs envers les agents du SYMSEM.

2.3.6.4 PANNEAUPOCKET

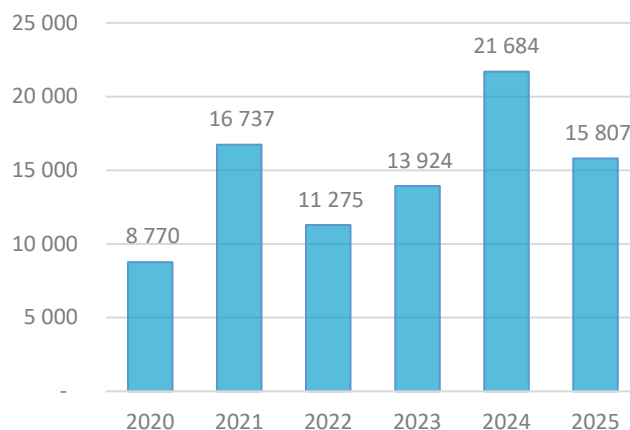
PanneauPocket, est un système d'alerte par notification pour les smartphones, utilisé par le SYMSEM depuis juillet 2020. Afin d'informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d'apporter en temps réel toutes sortes d'informations (incidents, jours fériés, collectes...) qui arrivent directement sur le téléphone.

En 2025, ce sont 131 personnes qui nous ont rejoint sur PanneauPocket, avec un total de 1 389 abonnés au 31 décembre 2025, représentant 8% de la population totale du SYMSEM.

Nombre de notifications par an



Nombre de lectures par an

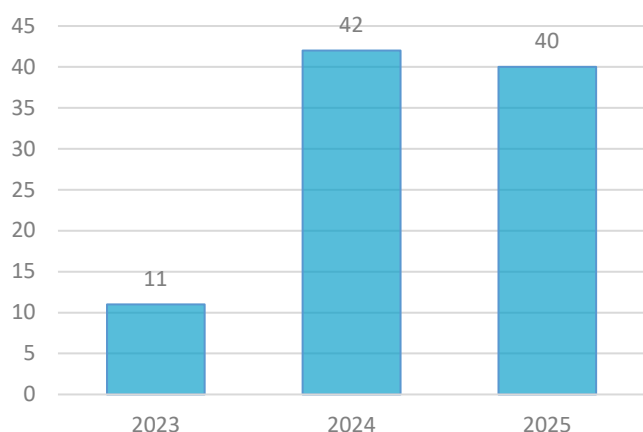


2.3.6.5 MAELIS

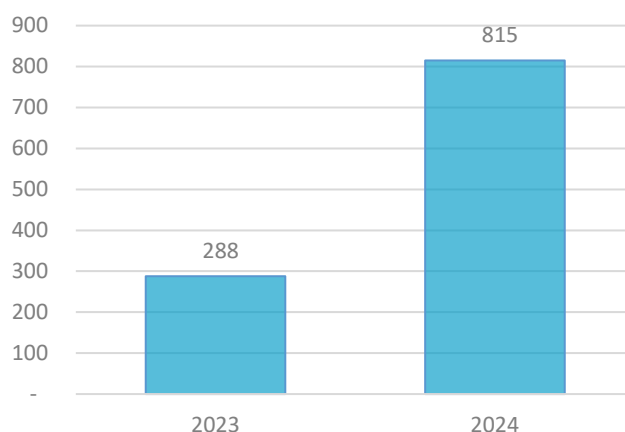
Depuis septembre 2023 le SYMSEM est également sur l'application Maelis. Il y avait un total de 389 abonnés au 31 décembre 2024, **mais depuis 2025 les statistiques ne sont plus disponibles. Il n'est donc plus possible de chiffrer le nombre d'abonnés et de lectures sur l'application.**

Tout comme PanneauPocket, il s'agit d'une application envoyant des notifications aux usagers abonnés afin de leur apporter toutes sortes d'informations et d'actualités.

Nombre de notifications par an



Nombre de lectures par an



2.3.6.6 SITE INTERNET

Le SYMSEM possède un site Internet : www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, ou encore mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Depuis 2023, le SYMSEM a changé d'hébergeur du site internet pour Comédia Studio. Suite à ce changement, et grâce à ce nouvel hébergeur, le site internet dispose d'une nouvelle interface plus moderne et plus fluide.



2.3.6.7 STOP PUB



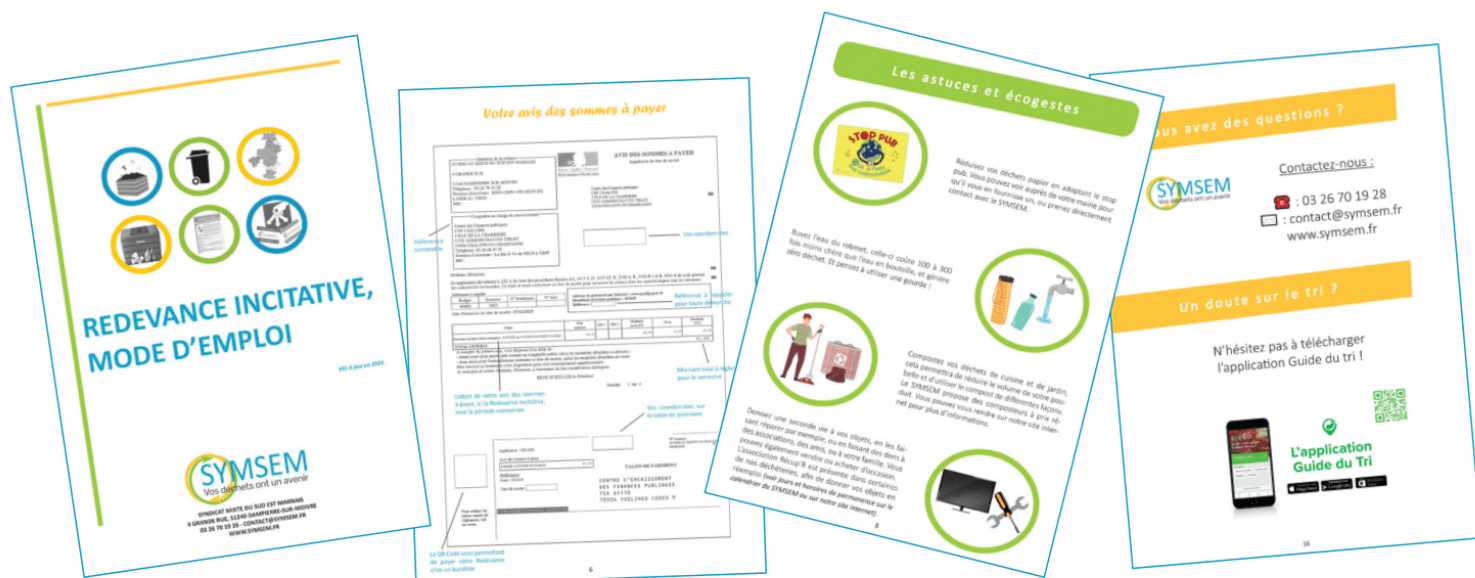
Pour les personnes désirant ne pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un **autocollant stop pub** est proposé gratuitement par le SYMSEM.

2.3.6.8 LIVRET REDEVANCE INCITATIVE, MODE D'EMPLOI

Un livret d'accueil s'intitulant « Redevance Incitative, mode d'emploi » a été créé en 2024 afin de principalement expliquer le fonctionnement de la Redevance Incitative. Il explique le pourquoi de la mise en place de la RI, les dotations de bacs, l'explication des factures et le paiement de celles-ci, mais également la RI pour les professionnels également. Des astuces de réduction des déchets et écogestes y sont indiqués, les consignes de tri pour les sacs jaunes, les ordures ménagères, le verre, la borne à vêtements et les déchèteries, ainsi que les jours et horaires d'ouvertures des déchèteries.

Ce livret est distribué aux nouveaux habitants sur le territoire du SYMSEM lors de la livraison du bac à ordures ménagères et se trouve également sur le site internet du SYMSEM afin que tous les usagers puissent y avoir accès.

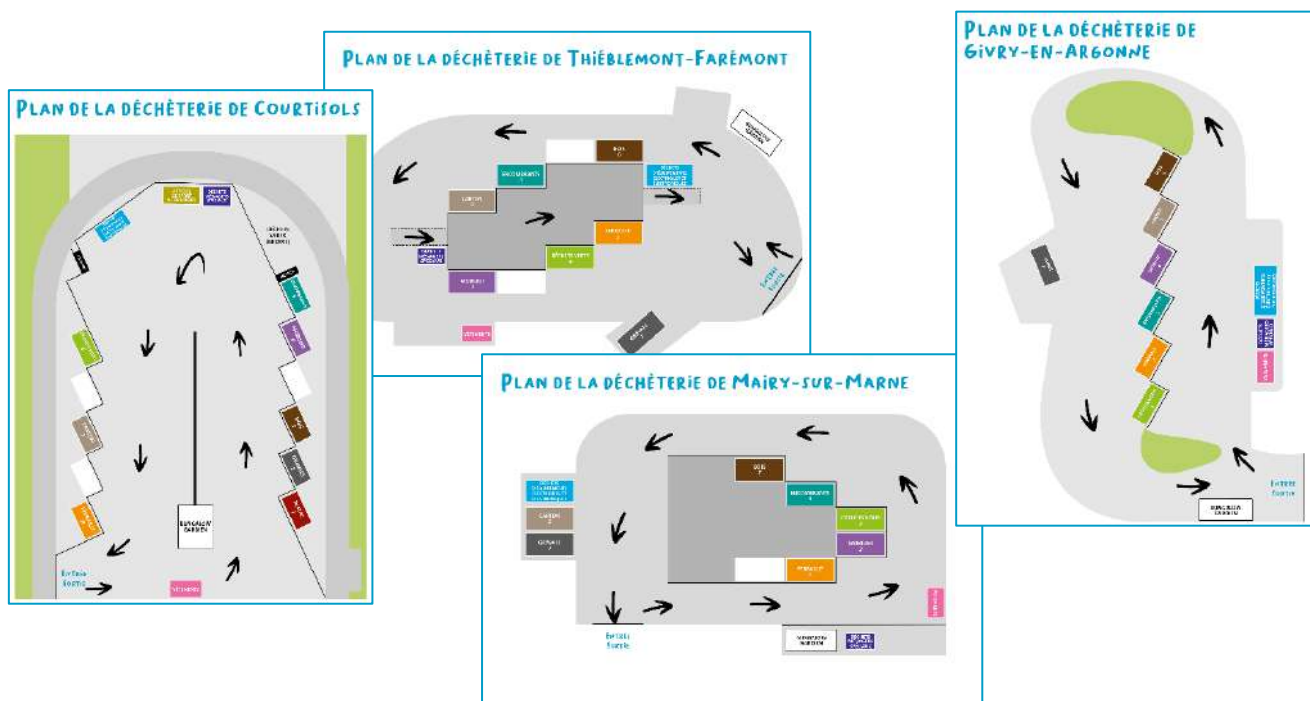
Il est mis à jour chaque début d'année afin d'ajuster les informations comme les grilles tarifaires de la Redevance Incitative, les horaires d'ouverture des déchèteries, ou encore les consignes de tri si celles-ci changent.



2.3.6.9 PLANS D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES

Depuis 2024, les plans des déchèteries sont disponibles sur le site internet du SYMSEM.

L'accès aux plans des déchèteries permet aux usagers de faciliter et de préparer leur venue puisque l'ordre des bennes y est indiqué. Grâce à ce dispositif, ils peuvent donc organiser leur chargement avant de se présenter en déchèterie.



3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles auprès de la population.

Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers pour la collecte des OMR. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, un code-barres et une puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.



Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés de couleur rouge ont été attribués.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères :



Pour les emballages ménagers recyclables, petits éléments métalliques et les journaux, papiers :

Pour le tri sélectif, des sacs jaunes sont fournis aux usagers par le biais des mairies.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes :



Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises en place dans les déchèteries, à destination des usagers.

Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...).



BOIS



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



MÉTAUX



MOBILIER



DÉBLAIS / GRAVATS



CARTONS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)

Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...), des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



TEXTILES
CHAUSSURES

Pour les textiles, chaussures ou maroquinerie, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.





EcoLogic



suez





HUILES DE FRITURES

 **quatra**



LAMPES

ecosystem
recycler c'est protéger



CARTOUCHES ENCRE

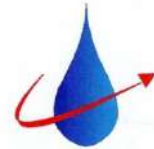


PRINT SERVICES

Services de collecte et de recyclage des cartouches d'encre usagées



HUILES DE VIDANGE



ECO HUILE



BATTERIES

Les batteries sont mises dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.



RADIOGRAPHIES

Les radiographies sont mises dans un bac se trouvant dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.

**LIONS CLUBS
INTERNATIONAL**





Pour tout matériel en lien avec le sport et les loisirs, comme par exemple les tentes, cerfs-volants, planches de surf, les appareils de fitness non électriques, les poids et haltères, clubs de golf, skis, vélos, ballons de football...

EcoLogic

Note : La benne plâtre est mise en place à la déchèterie de Courtisols depuis l'année 2021, puis à Givry-en-Argonne, Sainte-Ménehould Valmy et Ville-sur-Tourbe depuis 2025.

Une première benne plastique a également été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols, puis l'essai étant satisfaisant, 3 autres bennes pour le plastique ont été mises en place en 2021 dans les déchèteries d'Arrigny, Thiéblemont-Farémont, et Givry-en-Argonne, puis une autre benne dans la déchèterie de Ville-sur-Tourbe en 2022. Malheureusement, ces bennes étaient collectées par la société Broyage Nord Est qui a subi un incendie à la fin de l'année 2023. De ce fait, ils ont arrêté leur activité concernant les bennes pour le plastique.

En 2025, le SYMSEM a trouvé un nouvel exutoire pour le plastique et a pu remettre en place des bennes dans les déchèteries de Givry-en-Argonne, Mairy-sur-Marne, Sainte-Ménehould et Ville-sur-Tourbe.

Depuis l'année 2022, une benne Écomaison a également été mise en place dans les déchèteries de Ville-sur-Tourbe et Villers-en-Argonne. De ce fait, toutes les déchèteries du SYMSEM, à l'exception de celle de Valmy, dispose d'une benne Écomaison.

Depuis le 15 avril 2024, un container ASL (Articles de Sport et de Loisirs) est mis en place dans la déchèterie de Courtisols, en partenariat avec l'éco-organisme Écologic. Ces équipements lui seront confiés afin d'être valorisés par la suite.

Dans ce container peut y être mis tout matériel en lien avec le sport et les loisirs, comme par exemple les tentes, cerfs-volants, planches de surf, les appareils de fitness non électriques, les poids et haltères, clubs de golf, skis, vélos, ballons de football...

Suite aux bons retours de cette première expérience, un second container a été mis en place dans la déchèterie de Pogny en décembre 2024 puis un troisième à la déchèterie de Sainte-Ménehould en septembre 2025.

Ces bennes ont été mises en place afin de réduire les tonnages dans les bennes DIB, représentant un coût moindre puisque moins de rotation des bennes DIB.

Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens, disponibles dans chaque commune du territoire.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre :



3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Pré-collecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	37 968 (population municipale)	37 968 (population municipale)	37 968 (population municipale)	38 822
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués en 2025 : 1 423*	63 360 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués en 2023 : 822*			
	Nombre de bac de 240 litres distribués en 2023 : 230*			
	Nombre de bac de 660 litres distribués en 2023 : 45*			
	106 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
Apport volontaire			264 conteneurs aériens	<u>12 déchèteries :</u> 15 bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

*Le nombre de bacs distribués en 2025 comprend les mises en place, les livraisons pour échange, les mises en place à la suite de bacs volés, brûlés et cassés, et également les compléments.

3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, Revues, Magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	37 968	37 968
Non ménages	1 911	1 911

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	37 968	38 822	38 822	38 822	38 822	38 822
Nombre de contenants disponibles	264	1 benne par déchèterie (12)	1 benne de déchets verts par déchèterie (12) et 1 plateforme de déchets verts et 3 plateformes de déchets verts partielle	1 benne par déchèterie (12)	15 (1 ou 2 bornes par déchèterie)	1 emplacement par déchèterie (12)
Type de contenant	Aérien	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 1 plateforme + 3 plateformes partielle	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 144 habitants	1 déchèterie pour 3 235 personnes	1 déchèterie pour 3 235 personnes sans compter 1 plateforme et 3 plateformes partielle	1 déchèterie pour 3 235 personnes	1 pour 2 588 personnes	1 déchèterie pour 3 235 personnes
Tonnage collecté	1 778,16	284,72	1 454,01	1 210,02	16	77,53

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM, mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

Il y a actuellement **264 bornes à verre** sur le territoire du SYMSEM.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	37 968	37 968
Tonnages annuels	4 700,70 t	2 178,82 t
Distances parcourues pour la collecte	76 643 km/an	44 345 km/an
Couleur du bac concerné	Bacs noirs ou sacs prépayés rouges	Sacs jaunes



Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, mais également au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles sont distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres, dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages, ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, un flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et un code-barres unique.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés de couleur rouge et d'une contenance de 50 litres sont délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages, ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte en porte à porte en camion, par le biais d'un prestataire de collecte :

- Une semaine sur deux (C 0,5) les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), à l'exception de la commune de Sainte-Ménéhould collectée chaque semaine, en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.
- Une semaine sur deux (C 0,5) les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), à l'exception de la commune de Sainte-Ménéhould collectée chaque semaine, également en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.

Pour collecter les usagers, les tournées sont décomposées de la manière suivante, et ont lieu entre 00h00 et 13h00 :

- 10 tournées environ pour les OM en semaine paire ;
- 10 tournées environ pour les OM en semaine impaire ;
- 9 tournées environ pour les EMR en semaine paire ;
- 9 tournées environ pour les EMR en semaine impaire ;
- 1 tournée pour les EMR chaque semaine pour la commune de Sainte-Ménéhould ;

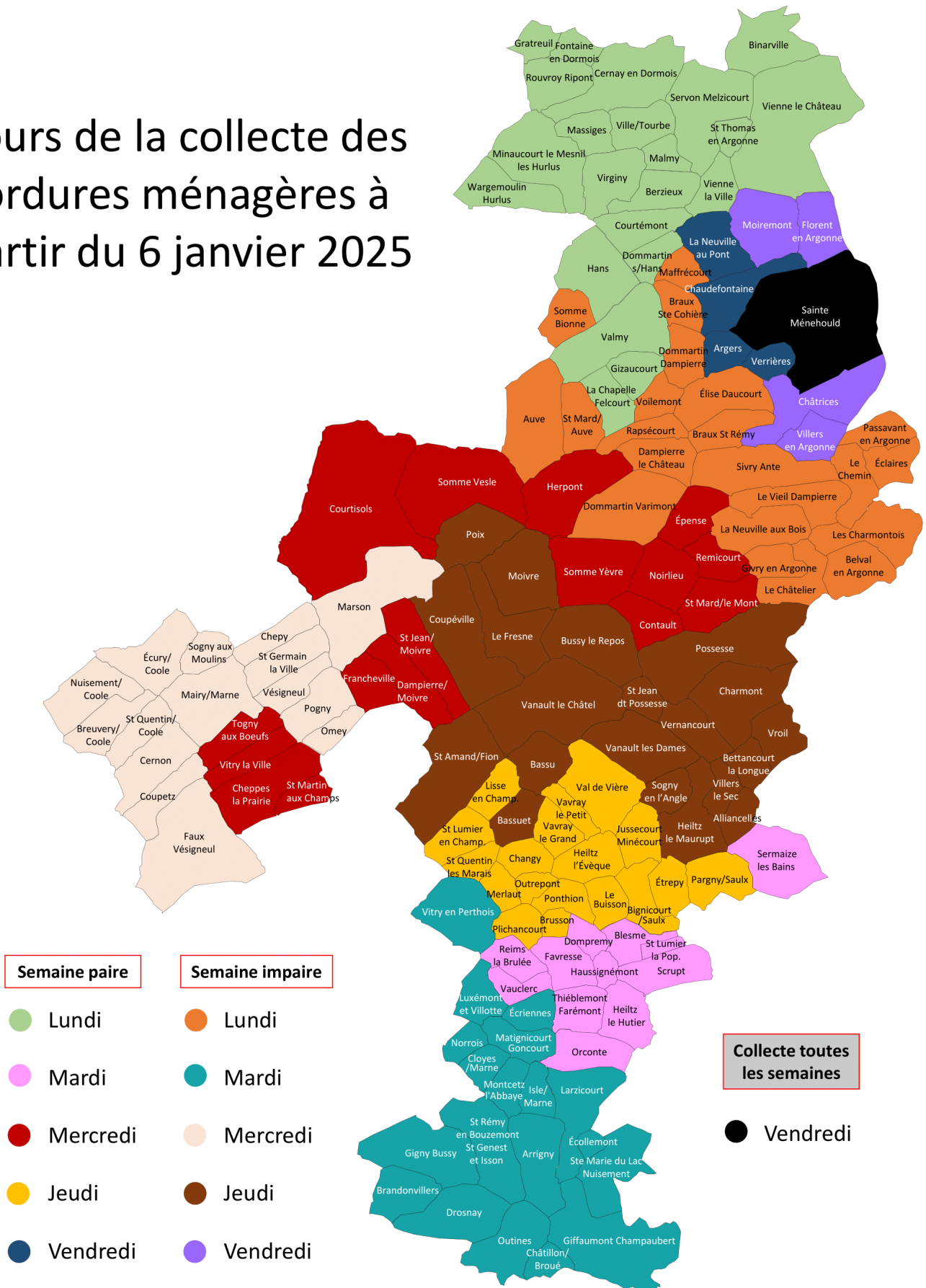
Au total, ce sont environ 510 tournées qui ont été réalisées en 2025 pour les OMR, et également 510 tournées pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.



3.5.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la collecte des
ordures ménagères à
partir du 6 janvier 2025



Jours de la collecte
sélective à partir du
6 janvier 2025

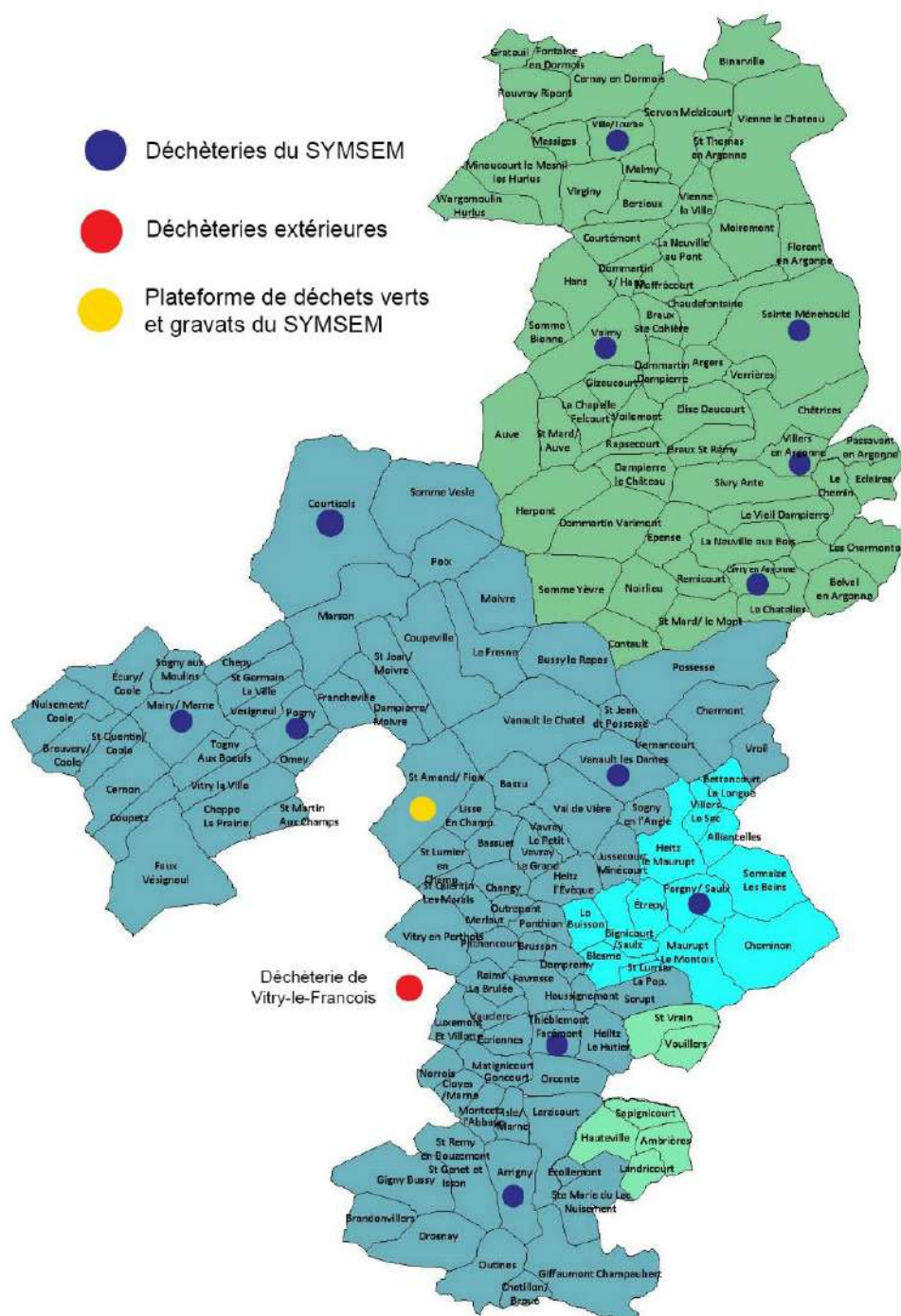


3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvilliers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François (2 107 habitants en 2025). Cette mesure a été prise car cette déchèterie est plus proche géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD

Après plusieurs mois de travaux durant l'année 2024, la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould, nommée Centre de valorisation Jean-Pierre COLINET, a ouvert ses portes le 4 janvier 2025, et a été inaugurée le 20 janvier 2025.

Celle-ci se situe dans la Zone des Accrués à Sainte-Ménéhould, et remplace l'ancienne située rue de la Sucrierie, qui a fermé définitivement à l'ouverture de la nouvelle déchèterie.

Elle est dotée de 22 quais, alors que l'ancienne en était équipée de 8, permettant ainsi d'augmenter le tri par la valorisation des matières, tout en réduisant la quantité de déchets dans la benne des encombrants grâce aux différentes filières existantes. L'accès pour les usagers y est également facilité.

Une plateforme de broyages y est implantée également pour les branchages afin de réduire la quantité d'apport dans la benne des déchets verts.



3.6.3 FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE VILLERS-EN-ARGONNE

En raison de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould avec son agrandissement, et compte tenu du peu de passages à l'année pour la déchèterie de Villers-en-Argonne, le SYMSEM a pris la décision de la fermer définitivement le 31 décembre 2025. Une communication a été réalisée au préalable afin d'en informer les usagers.

3.6.4 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les déchèteries ont des horaires basse saison et haute saison afin d'adapter au mieux l'ouverture des déchèteries aux besoins des usagers, à l'organisation des gardiens des déchèteries (vérification des bennes, nettoyage des déchèteries...), mais également à leur utilité. **La basse saison a lieu du 1^{er} novembre au 31 mars, et la haute saison a lieu du 1^{er} avril au 31 octobre.**

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES BASSE SAISON 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		13:30 - 17:00		9:00 - 11:45		9:00 - 11:45	9:00
Courtisols		13:30 - 17:00	9:00 - 11:45	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00		9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	18:45
Givry-en-Argonne			9:00 - 11:45		13:30 - 17:00	9:00 - 11:45	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 11:45 13:30 - 17:00		9:00 - 11:45	13:30 - 17:00	12:30
Pargny-sur-Saulx		13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	9:00 - 11:45	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	22:15
Pogny		9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	9:00 - 11:45	22:15
Saint-Amand-sur-Fion			13:30 - 16:30			13:30 - 16:30	6:00
Sainte-Ménehould		9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	9:00 - 11:45 13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	25:45
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 11:45	9:00 - 11:45		13:30 - 17:00	13:30 - 17:00	12:30
Valmy			9:00 - 11:45		13:30 - 17:00	9:00 - 11:45	9:00
Vanault-les-Dames		9:00 - 11:45		13:30 - 17:00		9:00 - 11:45	9:00
Villers-en-Argonne				9:00 - 11:45			2:45
Ville-sur-Tourbe			9:00 - 11:45			13:30 - 17:00	6:15
Ouvertures cumulées hebdomadaire							165 heures

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES HAUTE SAISON 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		13:30 - 18:00		9:00 - 11:45		9:00 - 11:45	10:00
Courtisols		13:30 - 18:00	9:00 - 11:45	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00		9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	21:45
Givry-en-Argonne			9:00 - 11:45		13:30 - 18:00	9:00 - 11:45	10:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 11:45 13:30 - 18:00		9:00 - 11:45	13:30 - 18:00	14:30
Pargny-sur-Saulx		13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	9:00 - 11:45	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	26:15
Pogny		9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	9:00 - 11:45	26:15
Saint-Amand-sur-Fion			15:00 - 18:00			15:00 - 18:00	6:00
Sainte-Ménéhould		9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	9:00 - 11:45 13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	30:45
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 11:45	9:00 - 11:45		13:30 - 18:00	13:30 - 18:00	14:30
Valmy			9:00 - 11:45		13:30 - 18:00	9:00 - 11:45	10:00
Vanault-les-Dames		9:00 - 11:45		13:30 - 18:00		9:00 - 11:45	10:00
Villers-en-Argonne				9:00 - 11:45			2:45
Ville-sur-Tourbe			9:00 - 11:45			13:30 - 18:00	7:15
Ouvertures cumulées hebdomadaire							190 heures

3.6.5 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 38 822 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans la déchèterie de Vitry-le-François.

En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Mauraup-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

À noter que le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte, compte tenu de la présence des 12 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, ainsi que des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.6 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.6.1 LES PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Les apports sont limités à 5m³ par jour et par foyer, ainsi qu'à 18 passages par an. Les usagers habitant sur le territoire du SYMSEM peuvent accéder aux déchèteries au-delà de 18 passages par an, mais les passages supplémentaires sont facturés lors de la facturation de la Redevance Incitative.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.6.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

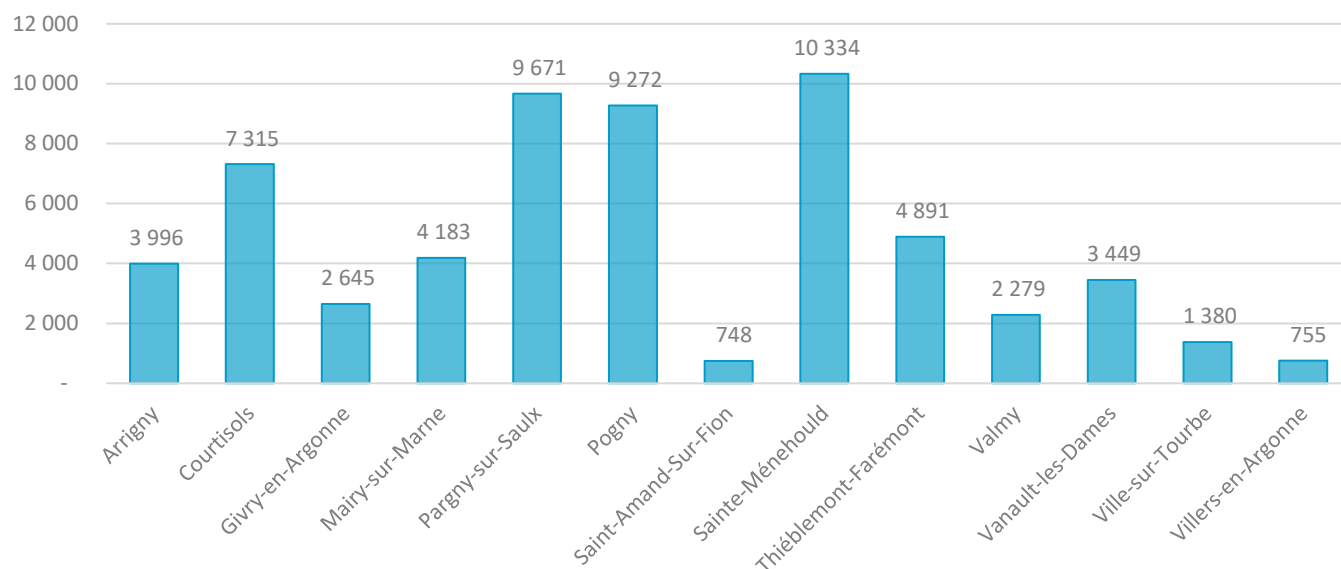
Depuis l'année 2025, quel que soit le véhicule utilisé pour les dépôts dans les déchèteries, un tarif unique est appliqué pour les professionnels de 35 € par passage, correspondant à un droit d'accès.

Les professionnels ont également une limite de 5m³ de dépôt maximum par passage, et l'accès ne leur est pas autorisé le samedi.

En 2025, le SYMSEM a perçu 25 340 € pour l'accès en déchèterie des professionnels.

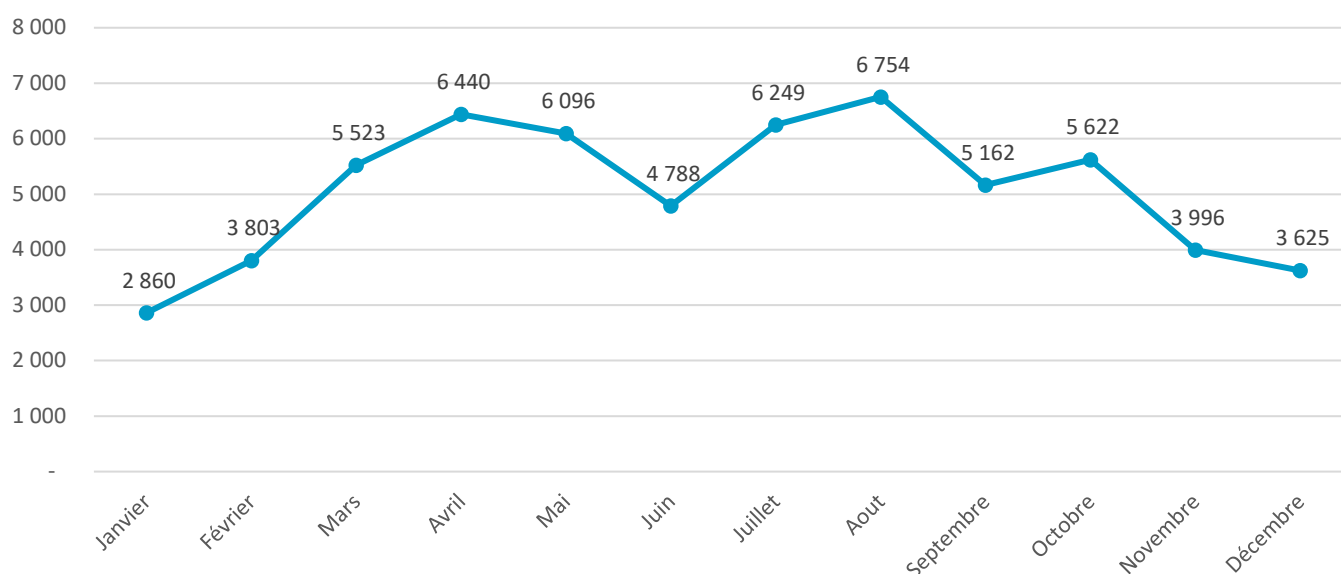


Nombre de passages par déchèterie en 2025



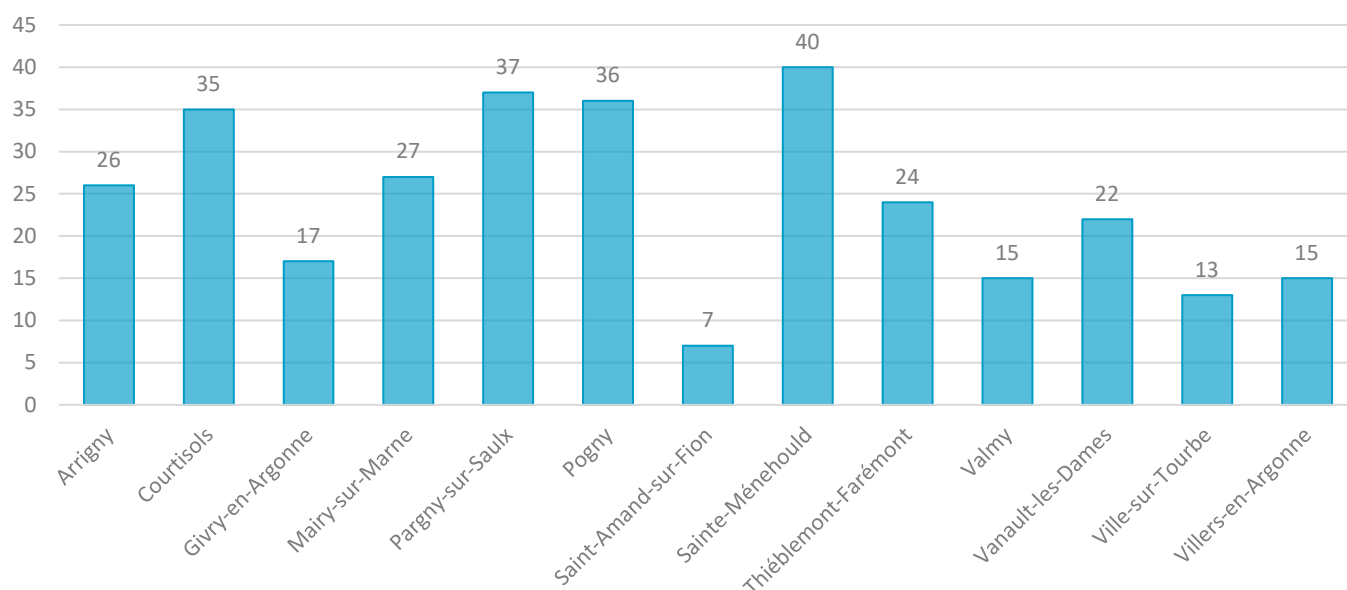
On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Sainte-Ménéhould Pargny-sur-Saulx, Pogny, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes depuis 2020.

Nombre de passages mensuels en déchèterie pour l'année 2025



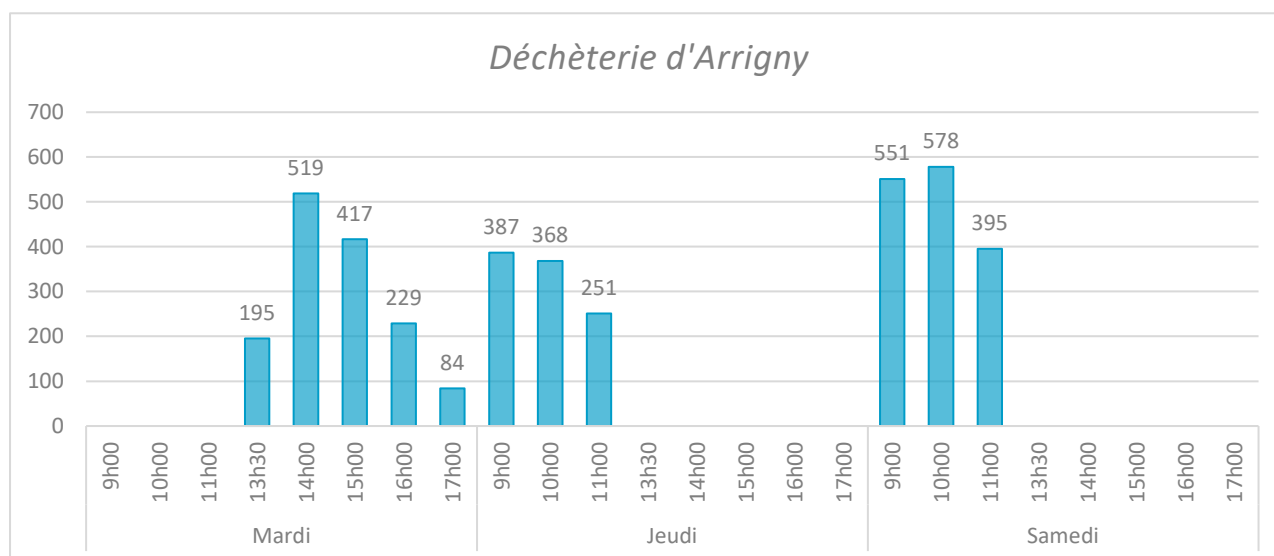
En 2025, la fréquentation annuelle est de 60 918 passages, soit une moyenne d'environ 3 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2024, la fréquentation a diminué de 2,6 %.

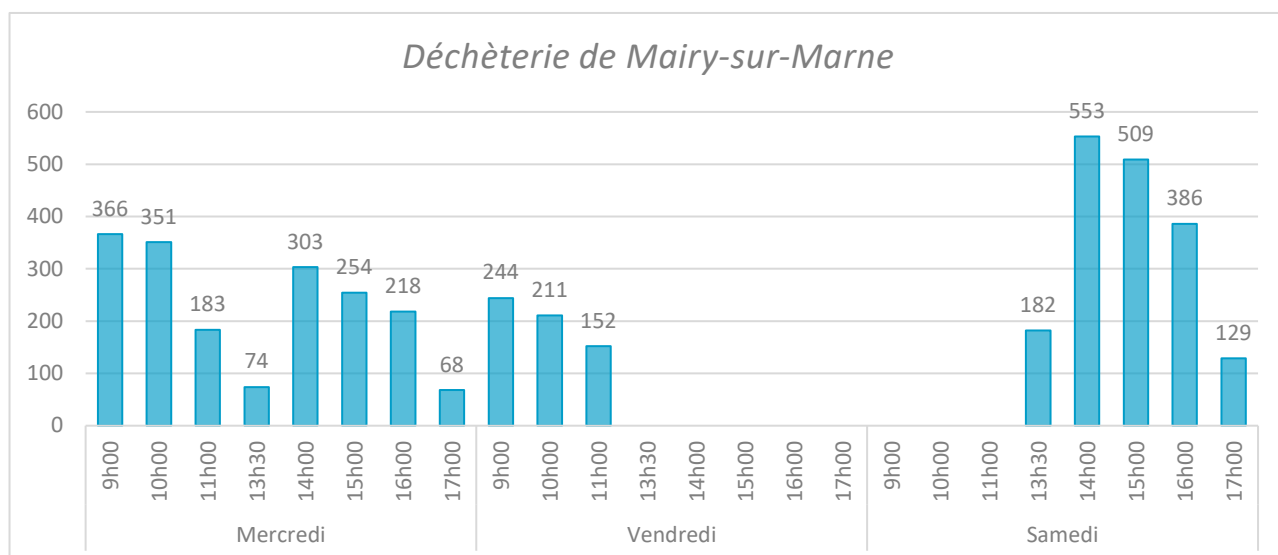
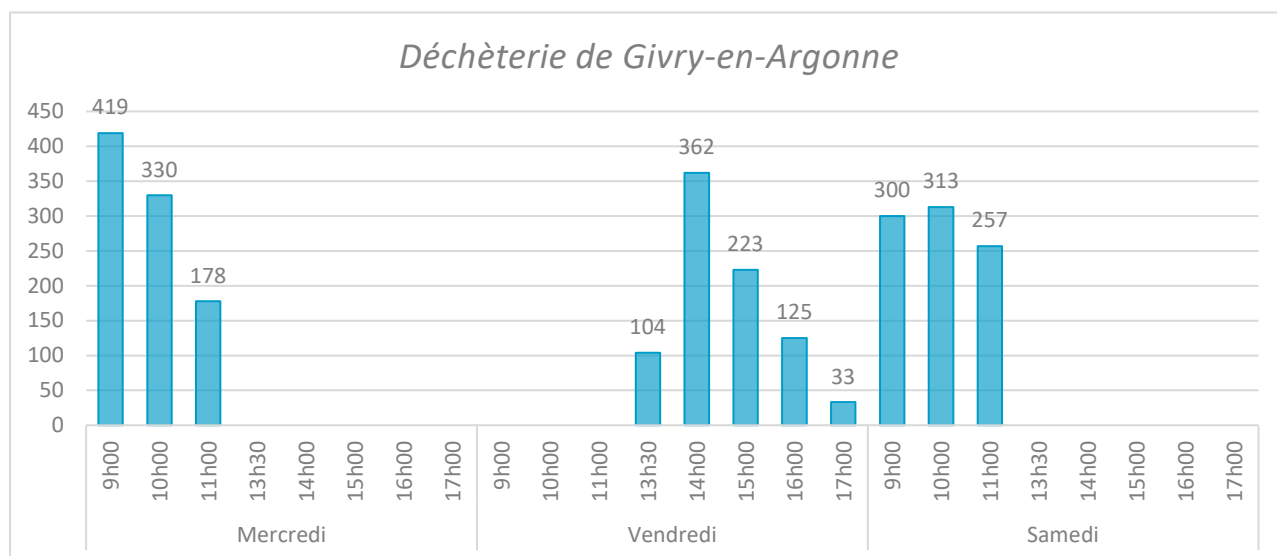
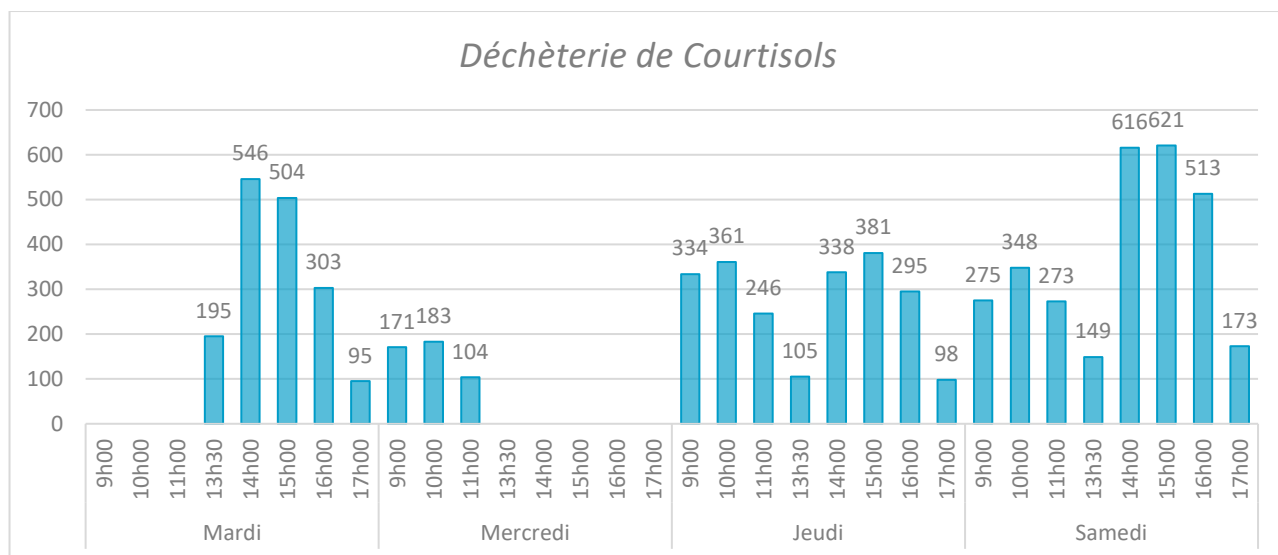
Nombre moyen de passages en déchèterie par jour d'ouverture



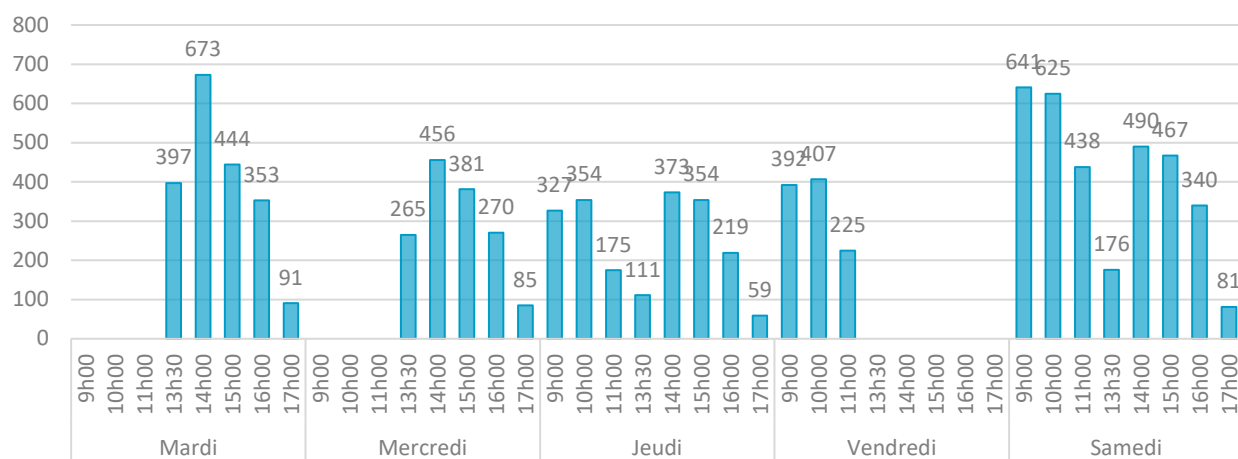
On observe qu'en termes de passages journaliers, les déchèteries les plus plébiscitées sont les suivantes : Sainte-Ménéhould, avec environ 40 passages par jour d'ouverture Courtisols, avec environ 35 passages par jour d'ouverture, Pargny-sur-Saulx, avec environ 37 passages, Pogny avec environ 36 passages, Courtisols avec environ 35 passages puis Mairy-sur-Marne avec environ 27 passages par jour d'ouverture.

Nombre total de passages par heure et par déchèterie pour l'année 2025

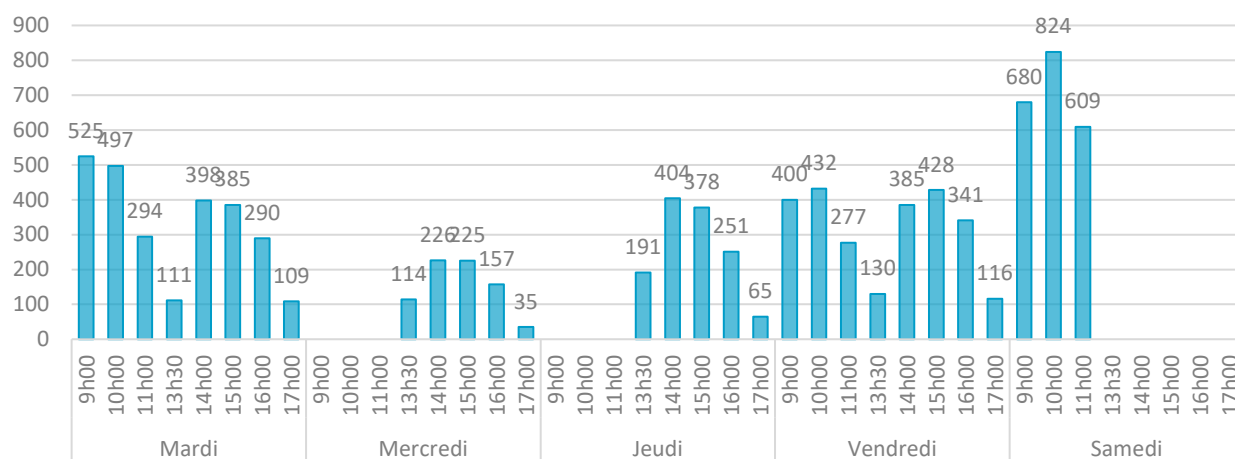




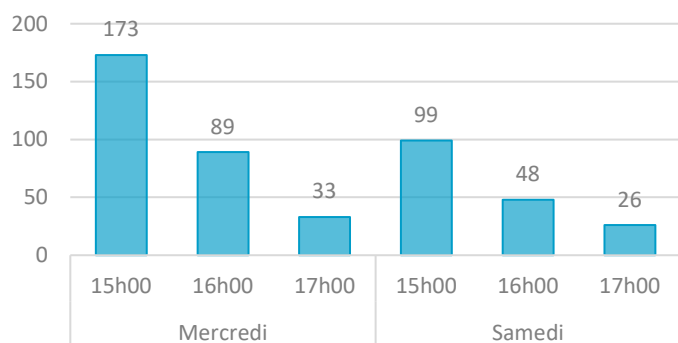
Déchèterie de Pargny-sur-Saulx



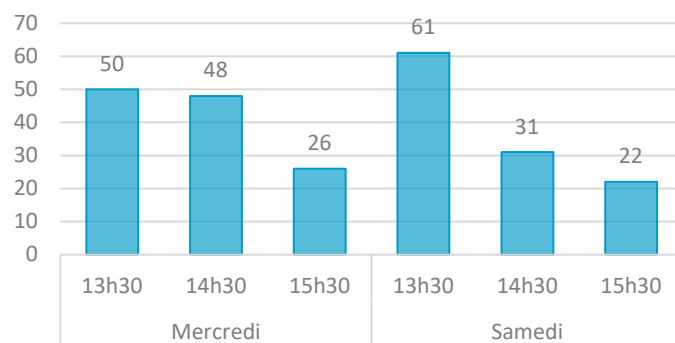
Déchèterie de Pogny



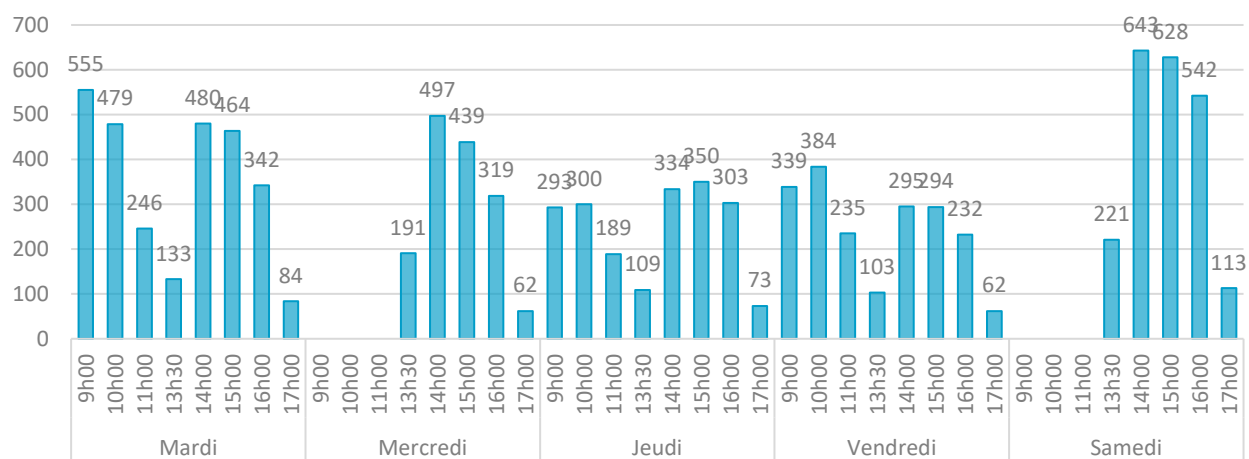
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (haute saison)



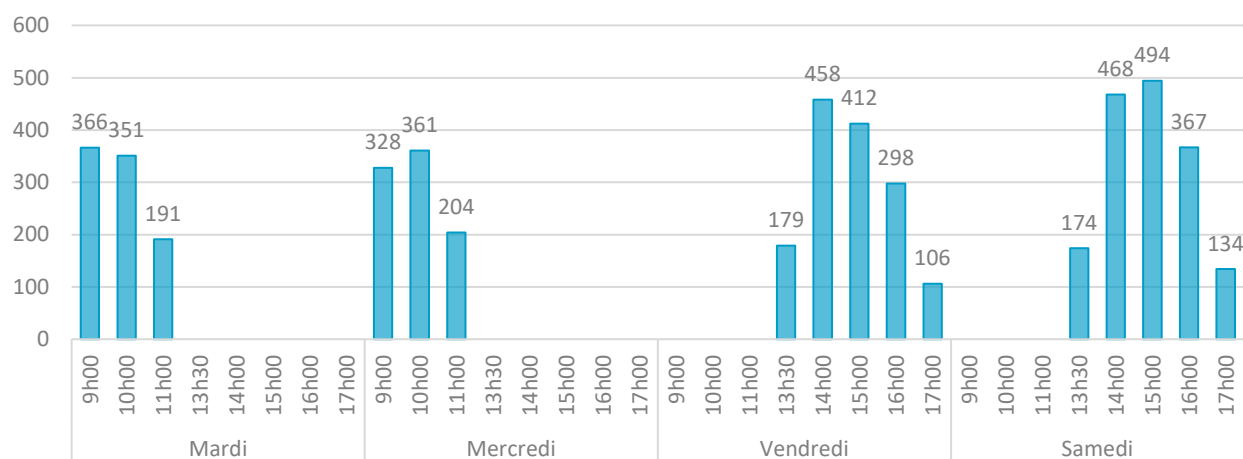
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (basse saison)



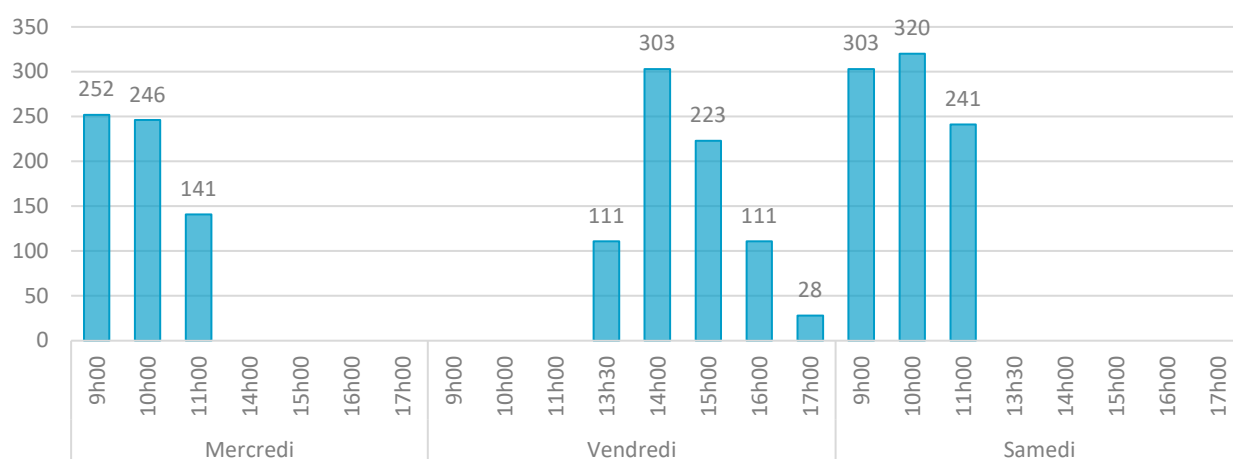
Déchèterie de Sainte-Mènehould

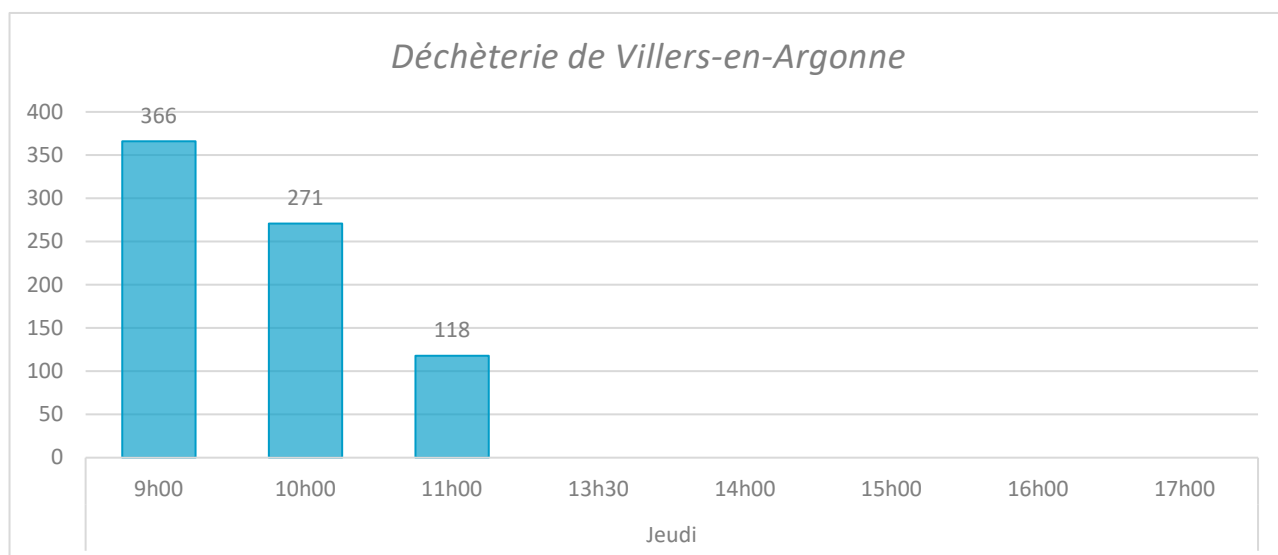
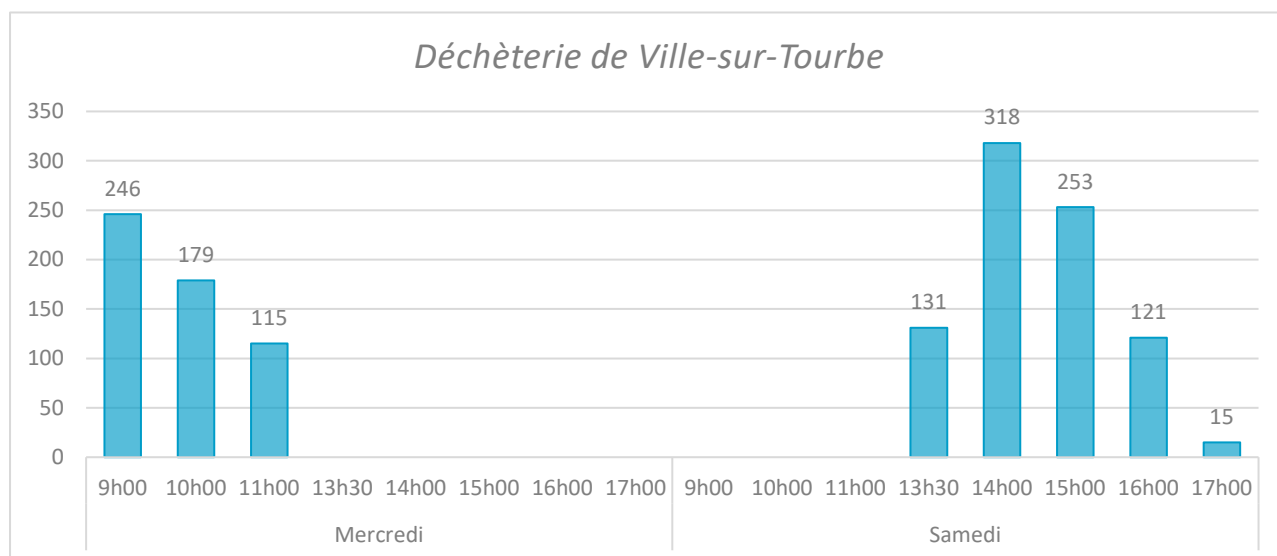
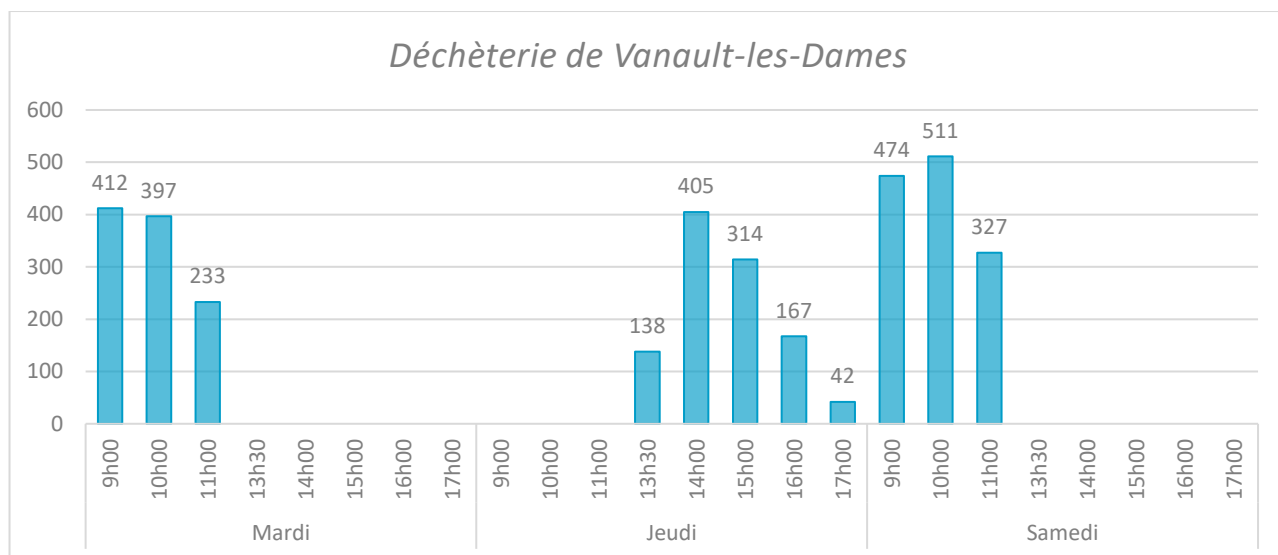


Déchèterie de Thiéblemont-Farémont

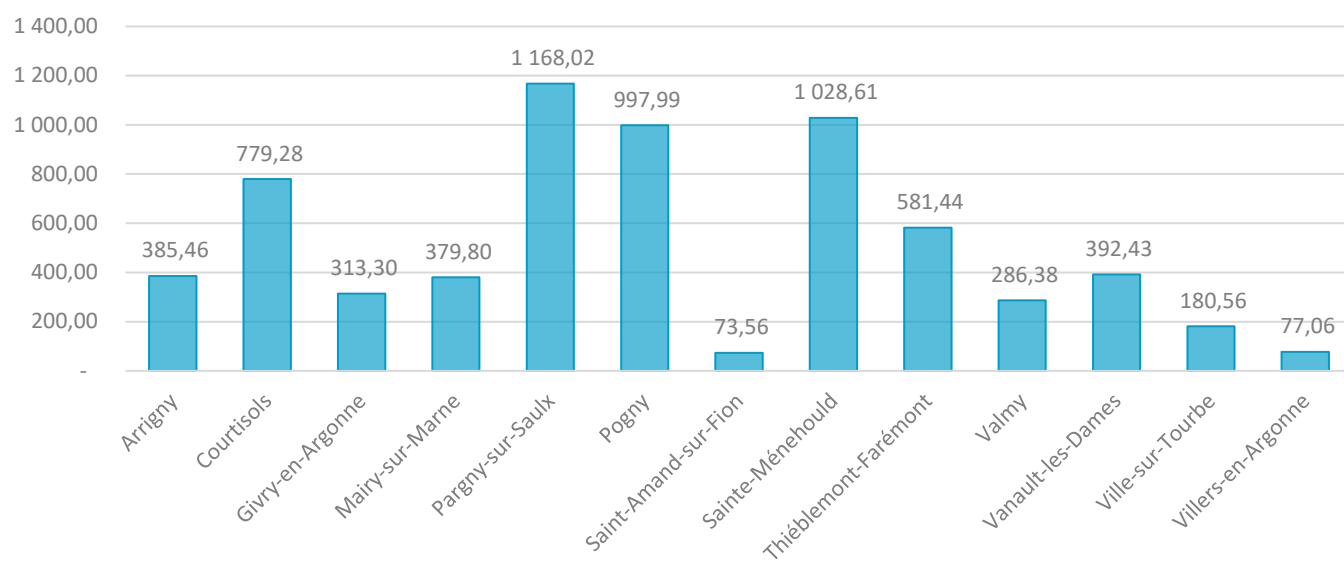


Déchèterie de Valmy





Tonnages annuels par déchèterie en tonne



Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R.

Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables.

3.6.8.1 RÉCUP'R

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay depuis juin 2021.

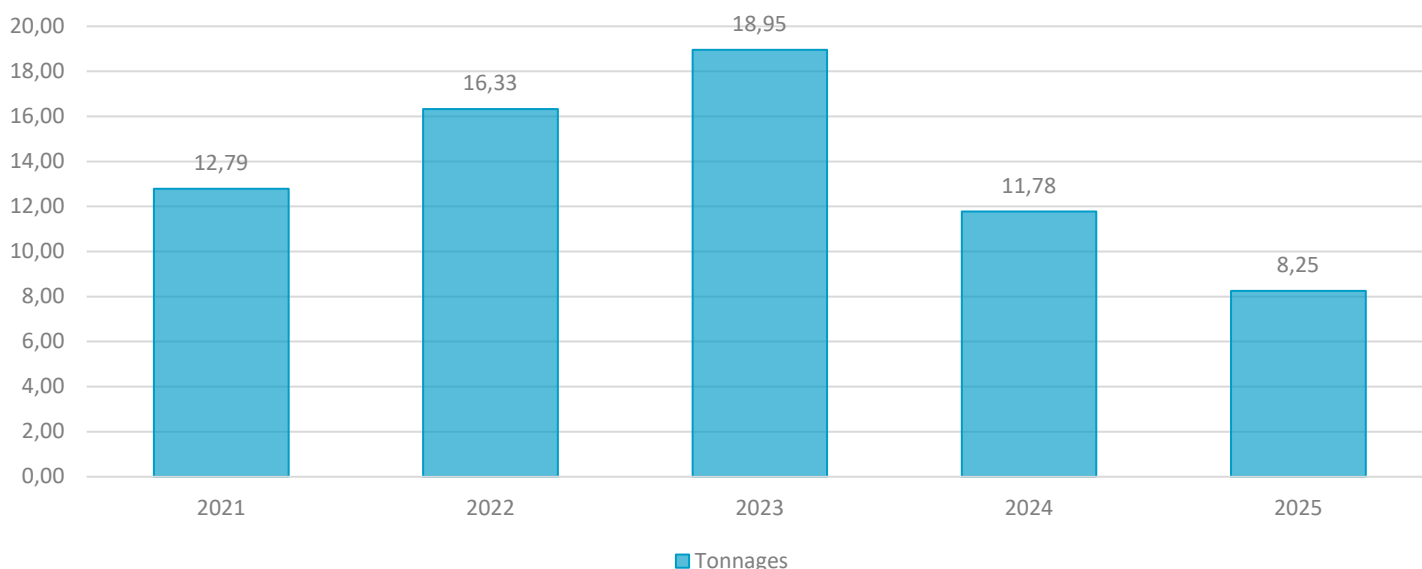


Depuis janvier 2021, la ressourcerie Récup'R est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogny depuis décembre, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

Tonnages récupérés par Récup'R en tonne

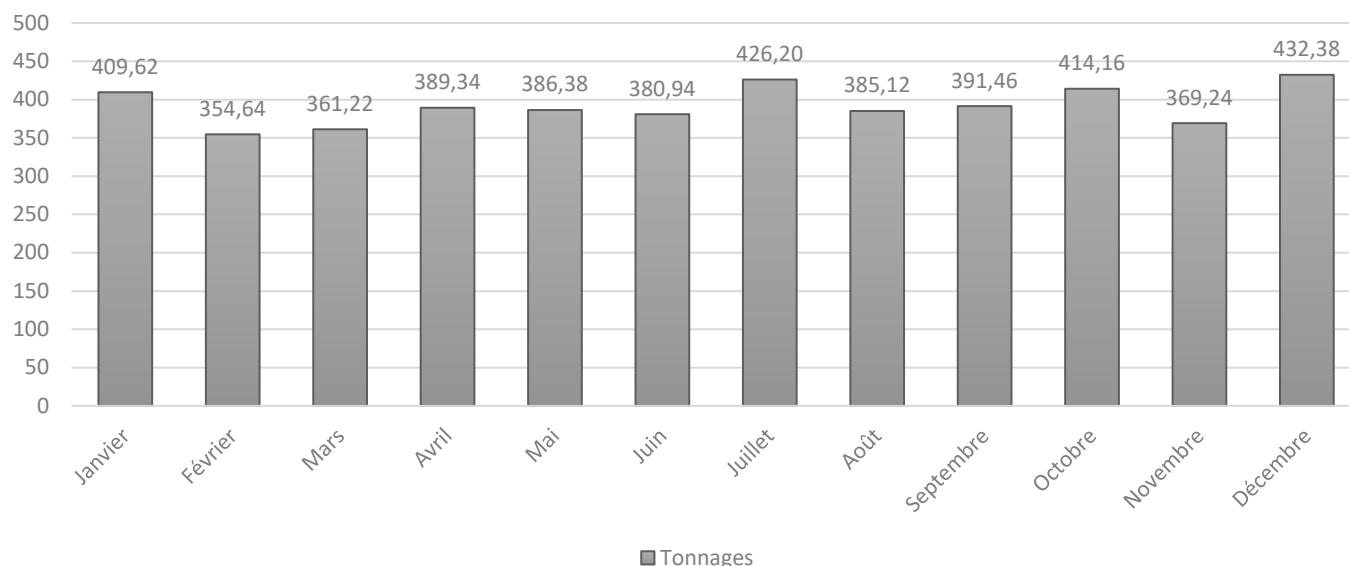


4.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES

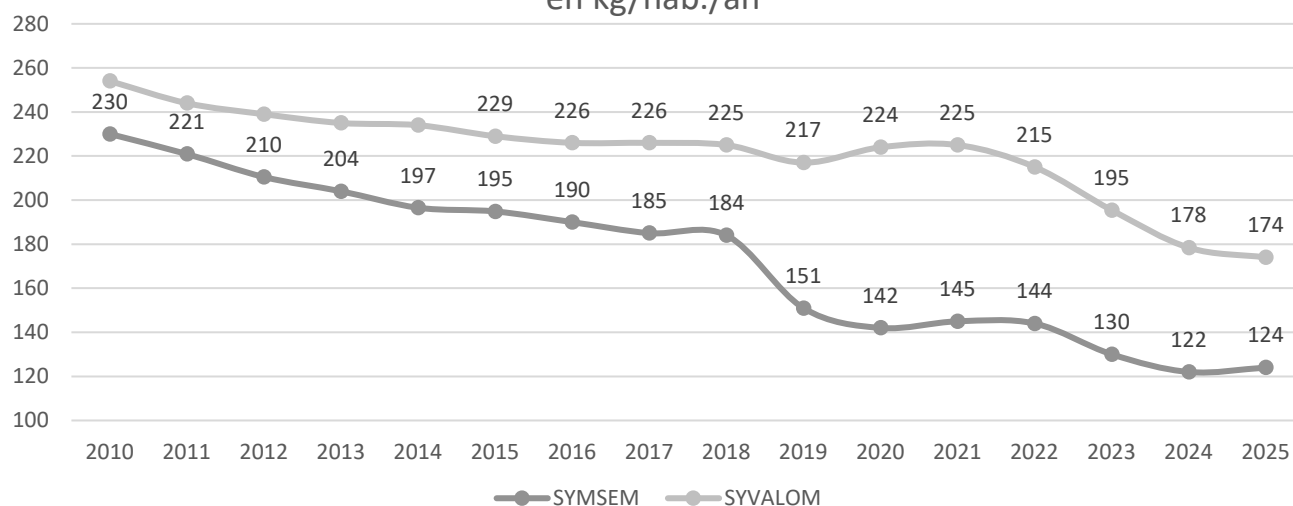
4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2025, c'est 4 700,70 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.

Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



Les habitants du SYMSEM produisent environ 124 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une légère augmentation des ordures ménagères de 1,52 % par rapport à 2024.

Le coût aidé pour les ordures ménagères en 2025 était de 43,94 € HT par habitant.

Pour comparaison, en 2024, le coût aidé de référence pour la collecte des ordures ménagères en France était de 60,16 € HT par habitant, et de 54,53 € HT par habitant pour le territoire rural.

4.1.2.1 NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM

Nombre de récipients en place du 01/01/2025 au 31/12/2025*	18 984
Nombre de récipients collectés du 01/01/2025 au 31/12/2025	199 771

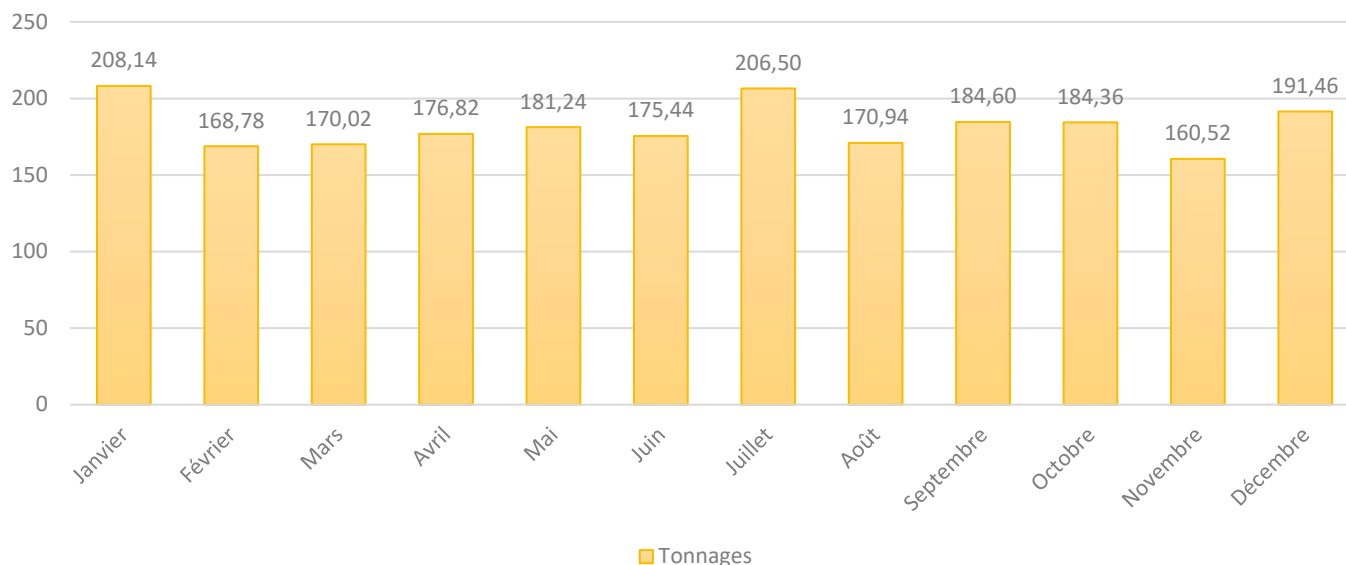
** Le nombre de récipients en place est approximatif puisque ce chiffre n'est jamais fixe du fait des emménagements, déménagements, changements de composition familiale, correction du fichier...*

Rappel : La Redevance Incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.

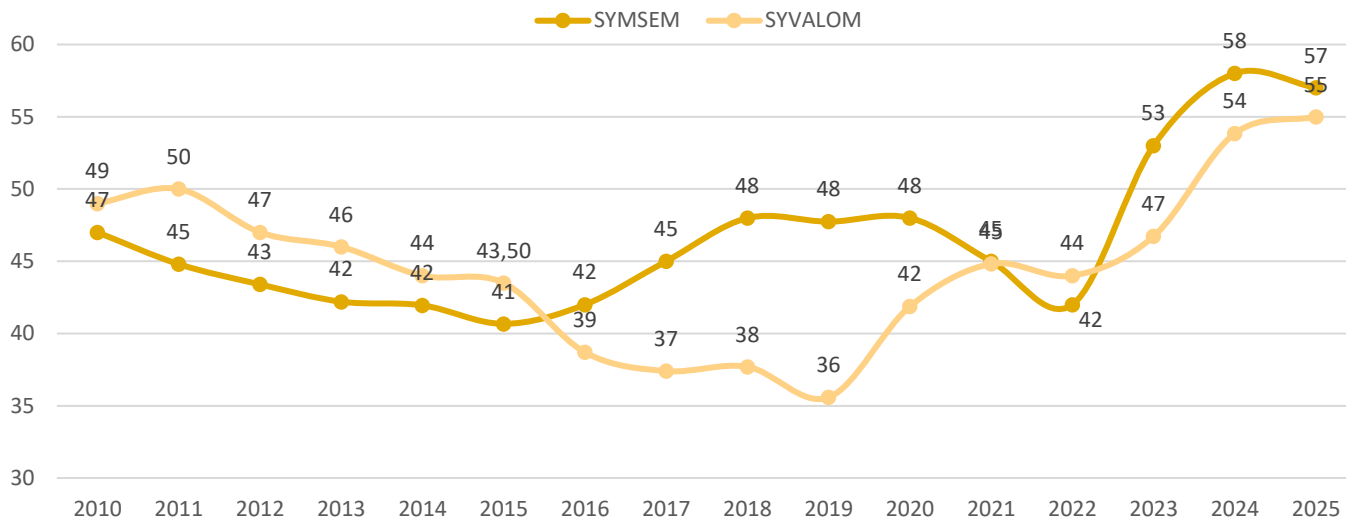
4.1.3 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2025, 2 178,82 tonnes de papiers et d’emballages ont été collectées en porte à porte.

Collecte sélective en tonne



Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an



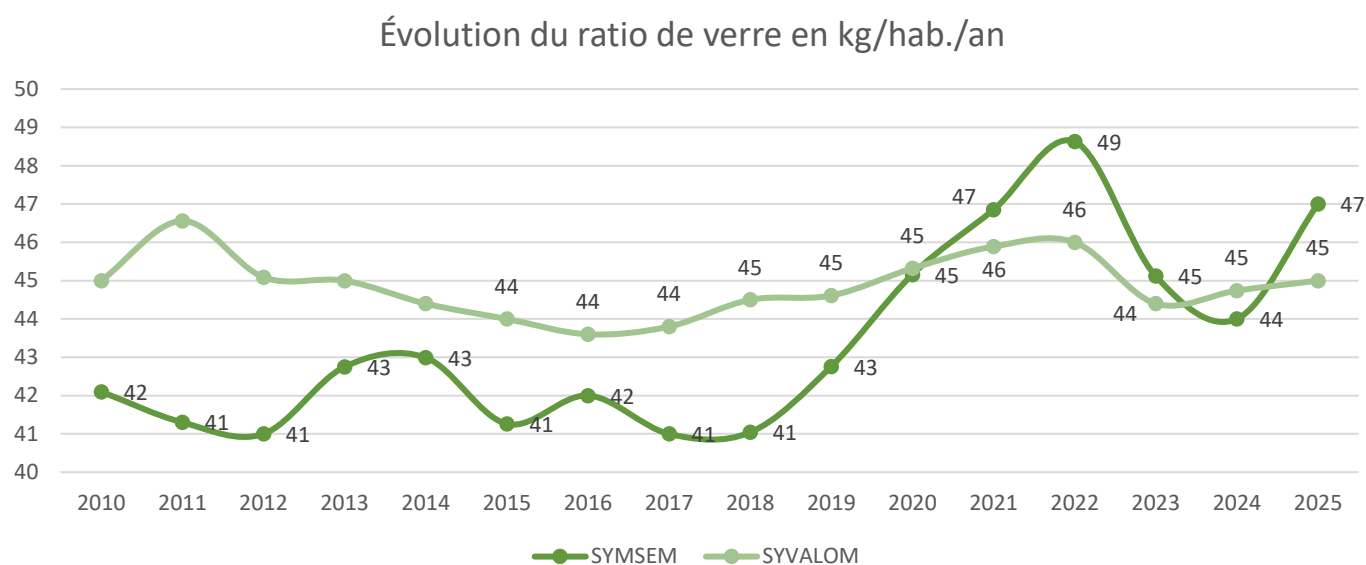
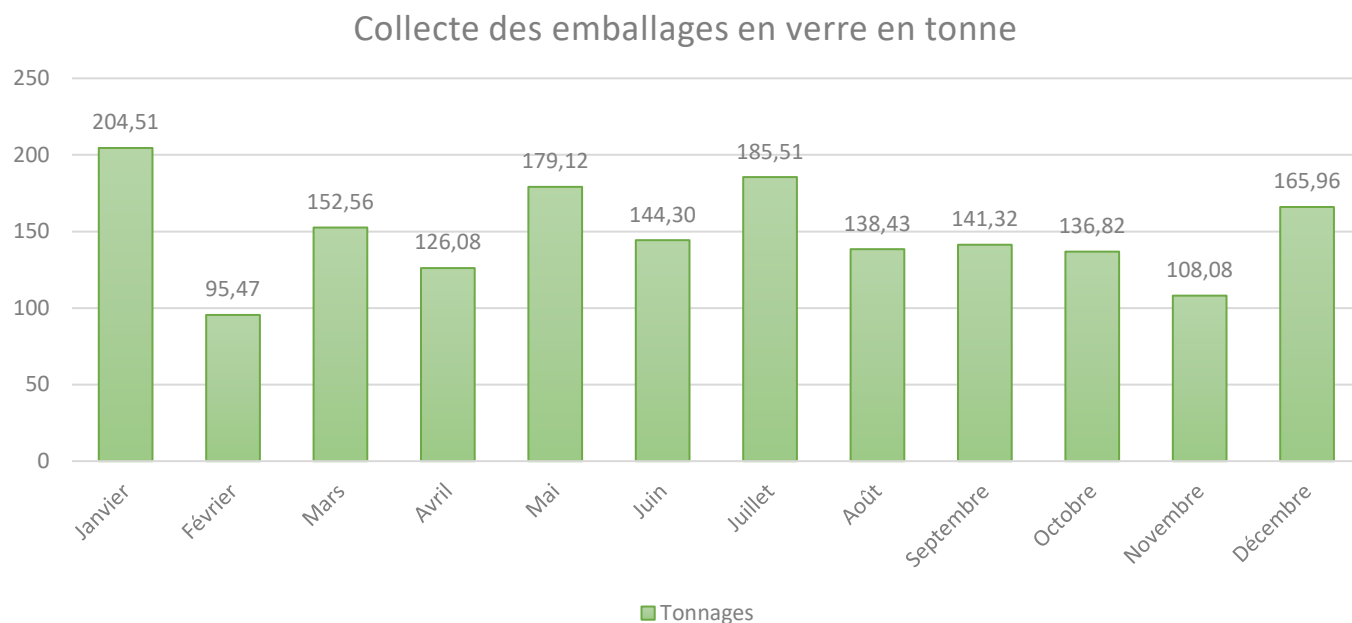
Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SYMSEM est passé en extension des consignes de tri. De ce fait, la collecte sélective comprend à présent tous les emballages (en métal, en plastique, en carton), les petits éléments en acier et aluminium, les papiers, ainsi que les bouteilles et flacons en plastique. C’est pour cette raison que le ratio de collecte sélective a autant augmenté depuis 2023, puisque jusqu’en 2022, la collecte sélective comprenait uniquement le papier, les cartons et cartonnnettes d’emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, et les emballages en métal (aluminium et acier). On peut voir que cette direction se poursuit globalement.

Le coût aidé pour la collecte sélective en 2025 était de 13,02 € HT par habitant.

Pour comparaison, en 2024, le coût aidé de référence pour la collecte sélective en France était de 15,25 € HT par habitant, et de 15,78 € HT par habitant pour le territoire rural.

4.1.5 TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2025, 1 778,16 tonnes d'emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.



On remarque une augmentation de la collecte du verre entre 2024 et 2025 de 5,31 % pour le SYMSEM.

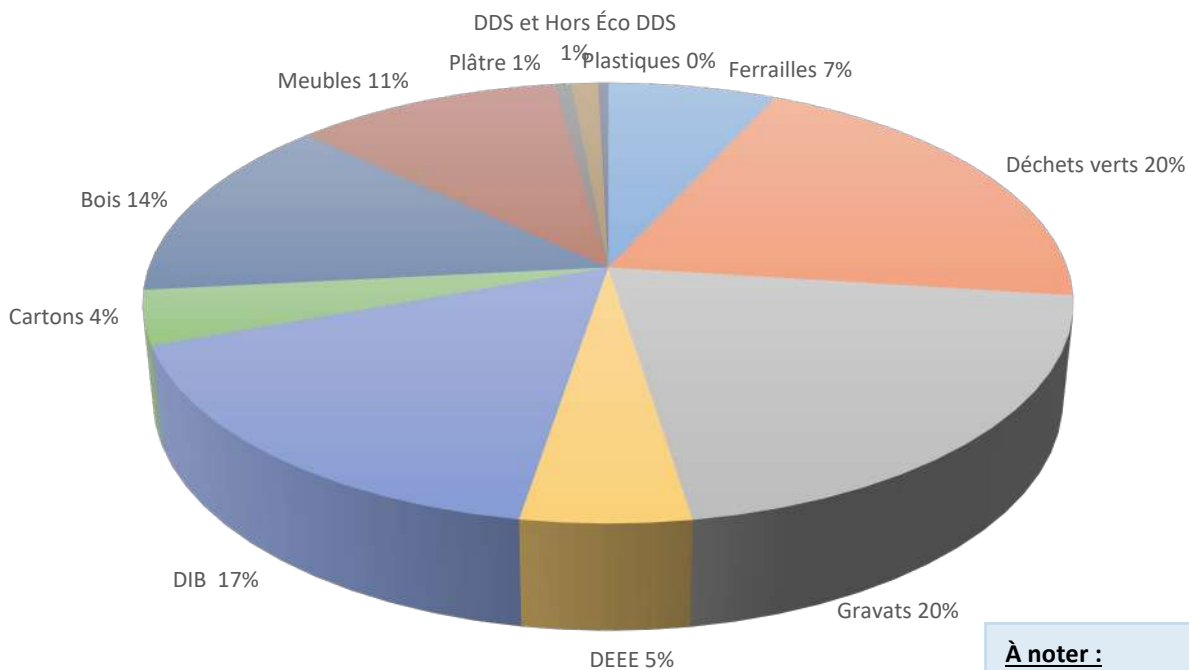
4.1.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE

Le coût aidé pour la collecte du verre en 2025 était de 2,15 € HT par habitant.

Pour comparaison, en 2024, le coût aidé de référence pour la collecte du verre en France était de 2,05 € HT par habitant, et de 1,95 € HT par habitant pour le territoire rural.

4.1.7 TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 59 % des apports totaux.

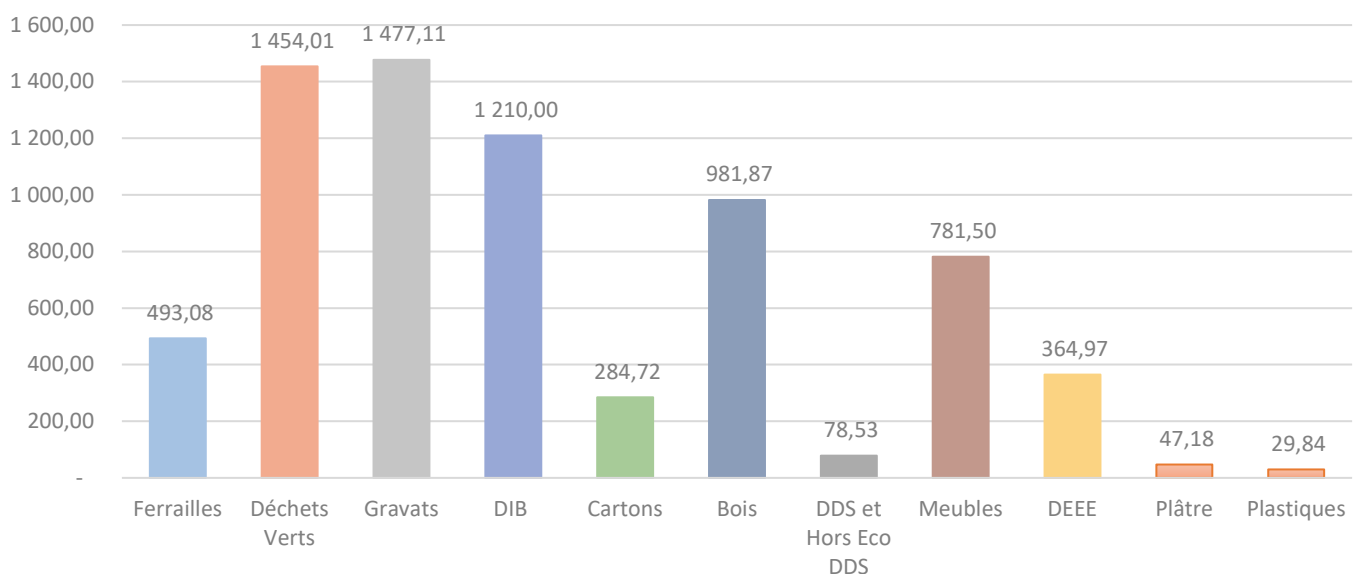


Évolution des tonnages par nature

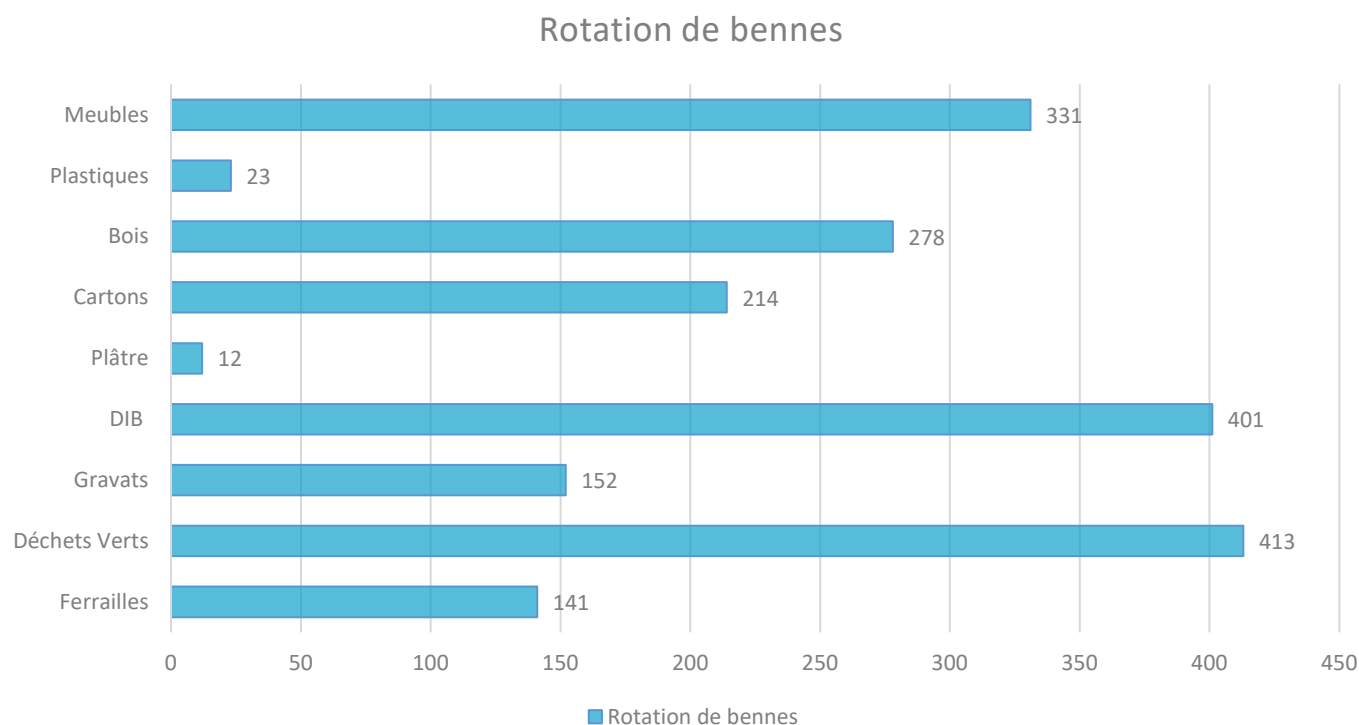
À noter :

Les tonnages des huiles de moteur, huiles alimentaires, batteries, piles, néons et lampes, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

Tonnages par type de déchet en tonne



4.1.8 ROTATION DES BENNES



Les rotations de bennes correspondent aux changements des bennes.

Les déchets verts, les DIB (Déchets Industriels Banals) et les meubles représentent les types de déchets avec le plus de rotations.

Au total, il y a eu 1 965 rotations de bennes en 2025.

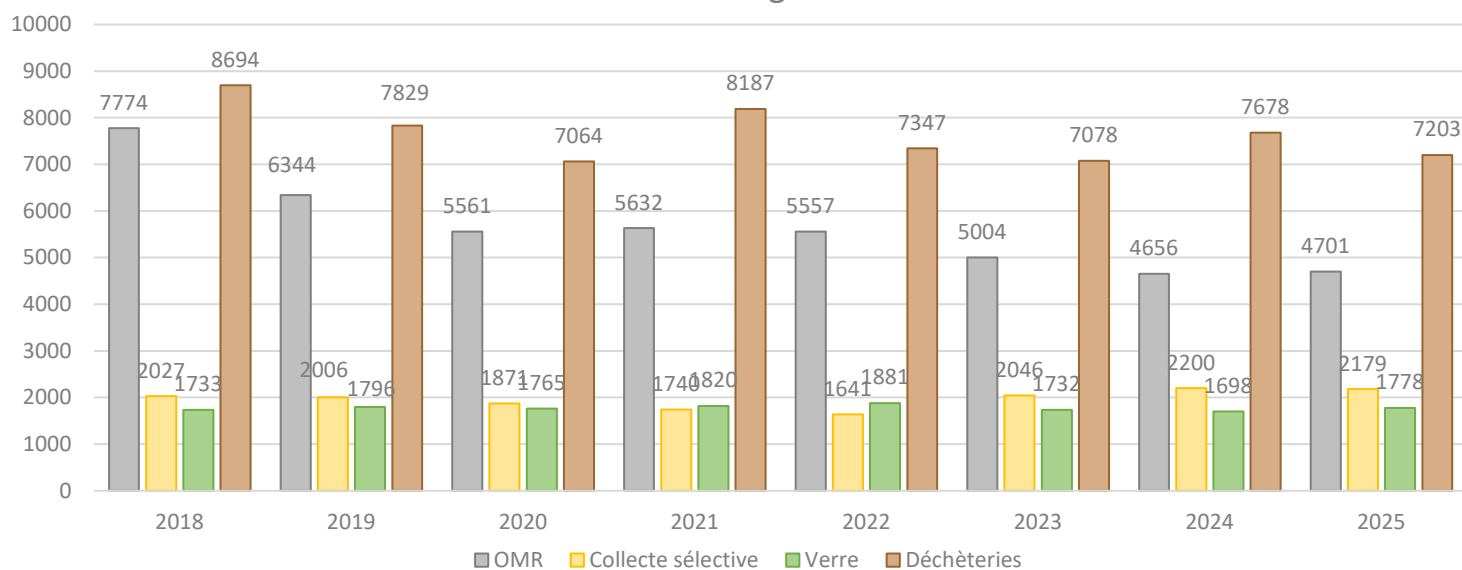
4.1.9 FINANCEMENT DES DÉCHETS

Le coût aidé pour les déchèteries en 2025 était de 30,20 € HT par habitant.

Pour comparaison, en 2024, le coût aidé de référence pour les déchèteries en France était de 37,18 € HT par habitant, et de 39,85 € HT par habitant pour le territoire rural.

4.1.10 TONNAGES GLOBAUX

Évolution des tonnages collectés



On observe une baisse des ratios entre l'année 2019 et 2025 pour les ordures ménagères ainsi que pour les apports dans les déchèteries.

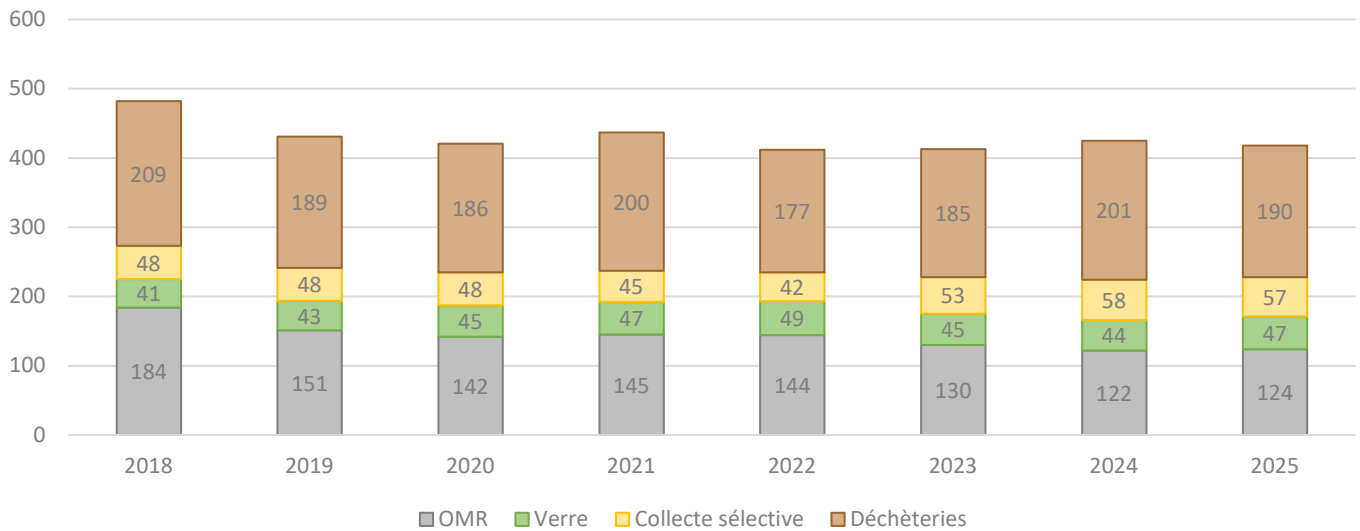
Jusqu'en 2022, on observait également une baisse concernant la collecte sélective, mais depuis 2023, on observe une grande augmentation due à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, qui continue doucement durant l'année 2024, et malgré une très légère diminution en 2025.

Concernant le verre, les tonnages restent relativement stables avec de légères variantes en fonction des années.

Ces évolutions tentent à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets, notamment depuis la mise en place de la Redevance Incitative, mais également dans une politique de tri depuis l'extension des consignes de tri.

4.1.11 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

Évolution des déchets produits en kg/habitant



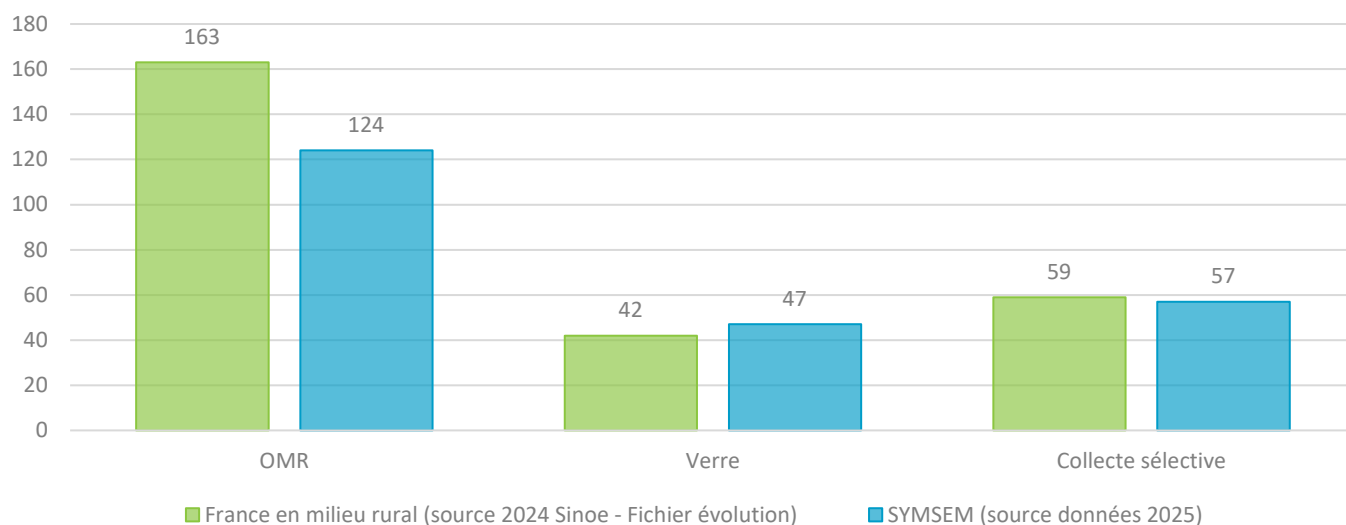
À l'inverse de ces dernières années, on observe en 2025 une légère augmentation des tonnages des OMR et du verre, mais une baisse des tonnages de la collecte sélective et des déchèteries.

L'augmentation des tonnages en OMR en kg/habitant est de 1,74 %, et de 6,82 % pour le verre, par rapport à l'année 2024.

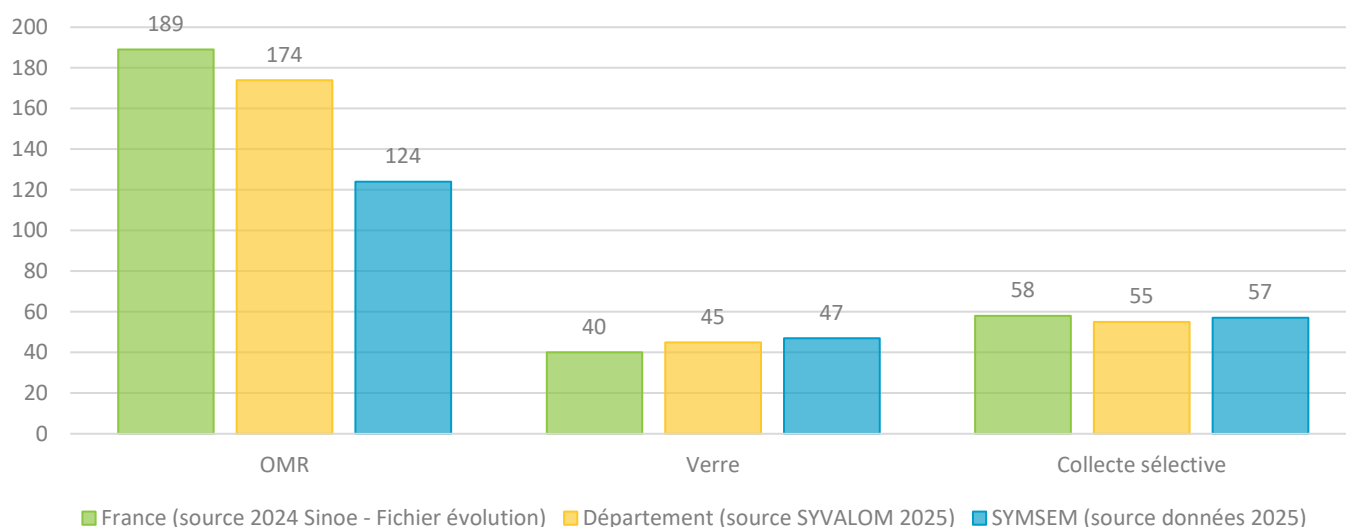
La diminution des tonnages pour la collecte sélective en kg/habitant est de 1,72 %, et celle des tonnages en déchèterie est de 5,47 % par rapport à l'année 2024.

Le tonnage total de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés a légèrement diminué en 2025 par rapport à 2024, avec un total de 418 kg/habitant.

Comparaison ratio kg/habitant en milieu rural



Comparaison ratio kg/habitant national



On observe une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

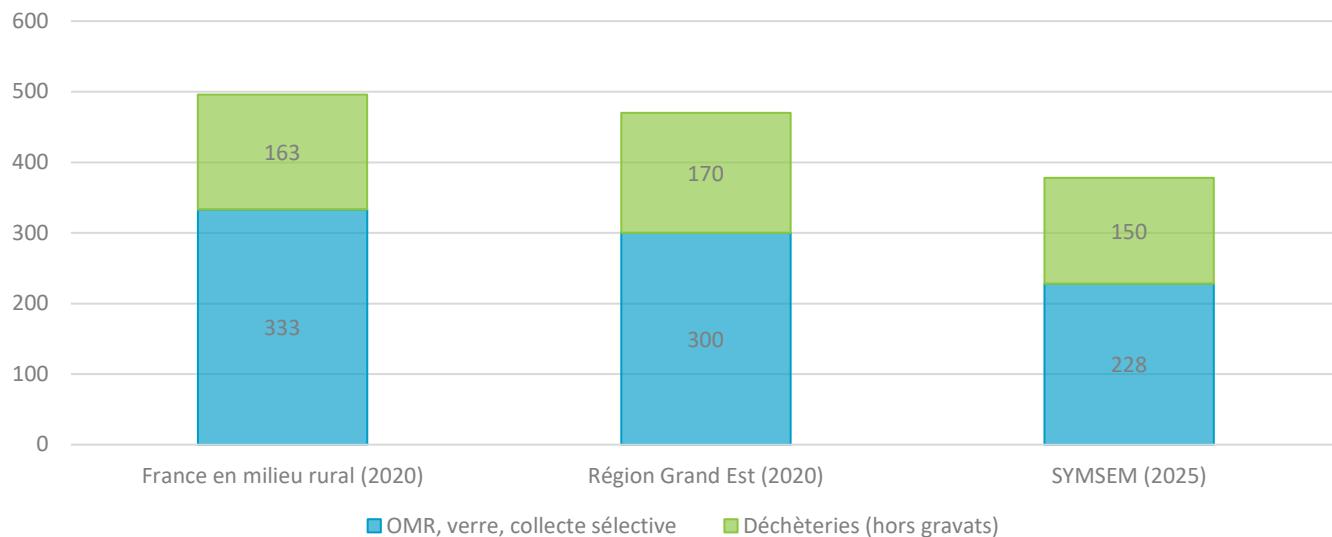
-  - 87 kg/habitant en milieu rural
-  - 96 kg/habitant par rapport à l'ensemble du territoire français.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets, mais également par le fait que le SYMSEM ne collecte pas les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries SYMSEM – données nationales ne sont pas comparables, car certaines collectivités collectent les bio déchets et les déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément par exemple.

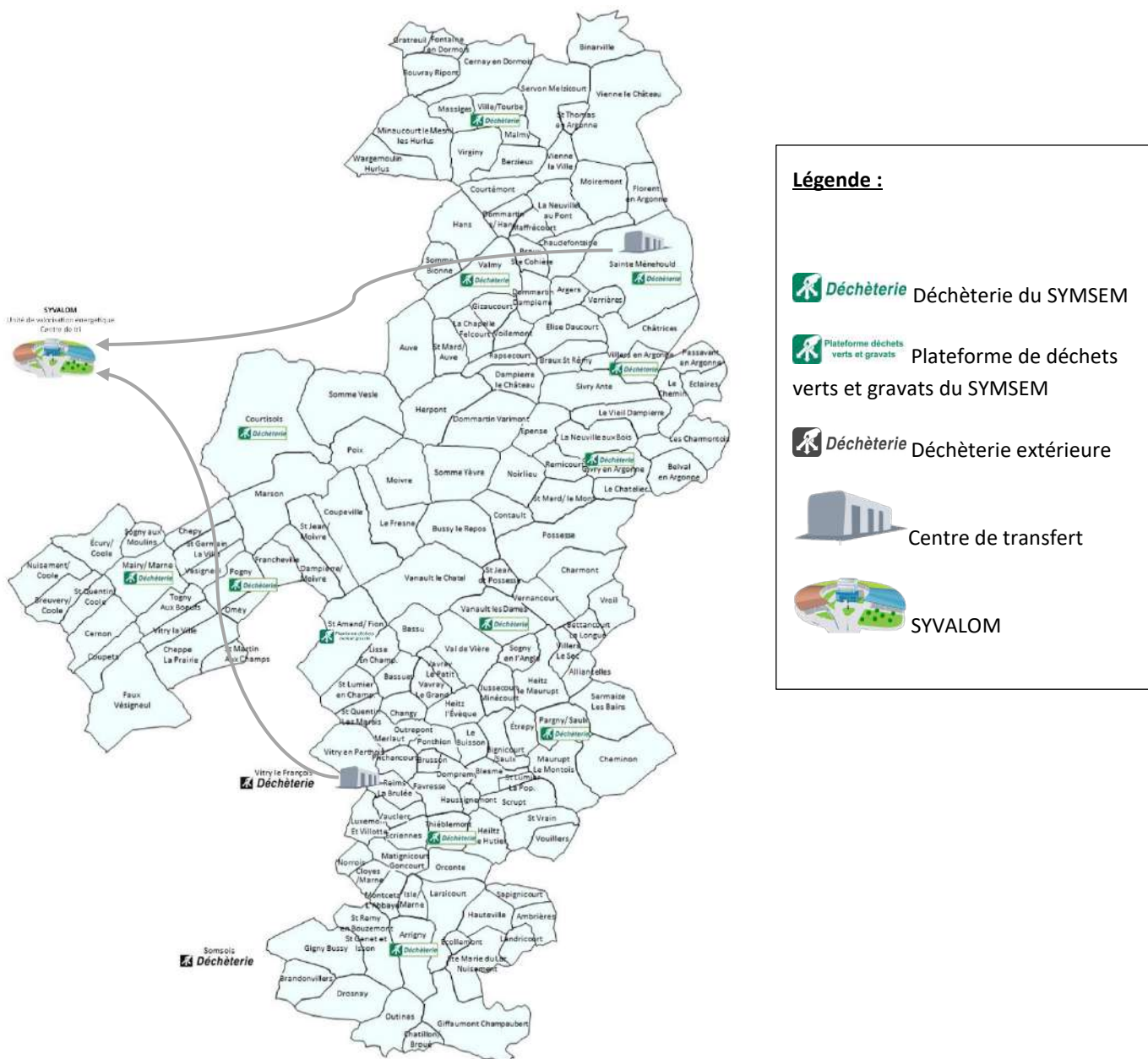
Évolution des déchets produits en kg/habitant



CHAPITRE 5. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les collectes des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51-Marne).

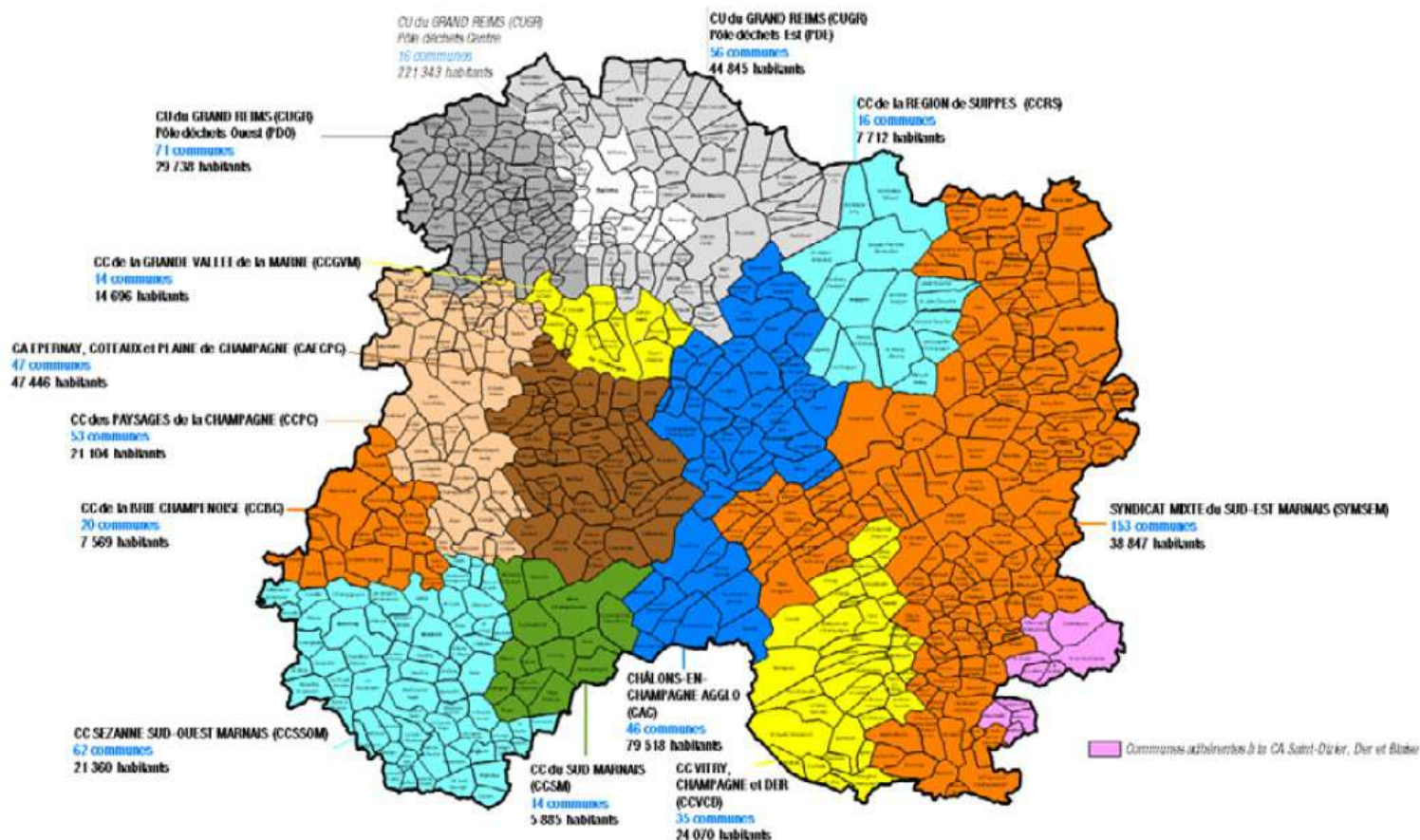


Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Ménéhould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise ;
- De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée ;
- De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des Ordures Ménagères Résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique ;
- Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revues Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



DÉCHETS	NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)
Bois	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Ets Fouraux à Sainte-Ménéhould (51) Site de compostage de Favresse (51) Praxy Hallignicourt pour Multi-REP
Cartons	Suez au SYVALOM à La Veuve (51)
Cartouches d'encre	Print Services
Capsules de café	Collectors / Nespresso par Suez
DDS	SARP Industries pour Ecovalor
Hors Éco-DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Écologic par COVED
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Ets Fouraux à Sainte-Ménéhould (51) Site de compostage de Favresse (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huiron (51)
Huiles de vidange	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et néons	Ecosystem
Métaux	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Mobilier	Écomaison par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Praxy Hallignicourt
Plâtre	C'Mater à Courcy (51) Suez pour la REP PMCB
Piles et accumulateurs	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Récup'R à Dizy (51)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Plastiques	Praxy Hallignicourt pour Multi-REP

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles	✓		
Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓	
Verre		✓	
Déchèteries			
Bois	✓	✓	
Cartons		✓	
Cartouches d'encre	✓	✓	
Capsule de café		✓	
DDS / Hors Eco DDS	✓	✓	
DEEE	✓	✓	✓
Déchets verts		✓	
Encombrants	✓		✓ (jouets...)
Gravats		✓	✓ (vaisselle)
Huiles de vidange	✓ (envoyées dans les cimenteries)	✓	
Huile alimentaire	✓ (transformées en biocarburants)	✓	
Lampes et Néons		✓	
Métaux		✓	✓ (ex : vélo, trottinette)
Mobilier		✓	✓
Piles et accumulateurs		✓	
Textile	✓ (textile souillé)	✓ (textile propre)	✓ (textile propre)
Radiographies		✓	
Batteries		✓	

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2025, et est plus élevé que le taux de valorisation national.



6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

Le Syvalénergie, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM, a une capacité de traitement de 110 000 t/an de déchets non recyclables : ordures ménagères résiduelles, encombrants incinérables et refus de tri. Le site fonctionne 24h/24h et 7 jours/7.

Pour les EMR et JRM :

Le Syvaltri, Centre de tri du SYVALOM, a une capacité technique de traitement de 28 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes.

6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI



Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique.

Salle de caractérisation au SYVALOM :

Dates des caractérisations	Taux de refus en %
03/02/2025	16,16 %
03/03/2025	11,13 %
28/03/2025	15,89 %
24/04/2025	6,01 %
02/06/2025	5,80 %
01/08/2025	13,30 %
29/09/2025	21,37 %
03/11/2025	13,76 %
28/11/2025	12,05 %
Moyenne taux de refus de tri	12,83 %



Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2024 à 12,04 % et est à 12,83 % en 2025.

À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 28 %.

En 2025, la performance énergétique de l'UVE est de 77 % en valorisation électrique.

À noter : Selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, la performance énergétique de l'UVE doit être supérieure à 60 %.

Suite à la pose en 2021 de la 1^{ère} pierre du réseau de chaleur Urbain et Industriel qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de La Veuve, le raccordement de ce nouveau réseau (mise en chauffe du réseau primaire) a commencé à partir du 28 février 2023. La vente de chaleur a débuté en mars 2023 à Cloé pour le réseau de chaleur Urbain de la Ville de Châlons-en-Champagne, et en mai 2023 pour Luzéal pour le réseau de chaleur Industriel.

6.3 RÉSIDUS DE TRAITEMENT



Mâchefers

À la suite de l'incinération des OMR, des résidus laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferpillés puis valorisés en sous-couche routière.

Les métaux

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 4 véhicules de collecte ayant Euro 6 (équipés du système de lecture des bacs), et un véhicule qui n'est pas équipé, uniquement affecté à la collecte sélective.

UVE pour les OMR :

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les encombrants sont traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM, située sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes par an.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, **96 423,84 tonnes** au total ont été incinérées en 2025 : **59 230,11 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles du SYVALOM. L'UVE a également traité **7 216,72 tonnes** de refus de tri issus de l'équipement de tri du SYVALOM.

Nb : Afin de retomber sur le total de **96 423,84 tonnes**, on doit ajouter les OMR extérieures (**12 315,46 tonnes**), les encombrants/DIB après détournement (**17 339,85 tonnes**) ainsi que les refus de crible de l'UVA (**321,70 tonnes**).

L'UVE a produit :

- **19 559 MWh** en valorisation énergétique, dont **7 141 MWh** en autoconsommation ;
- **56 327 MWh** livrés à Cloé (RCU) et **22 670 MWh** livrés à Luzéal (RCI) concernant la valorisation thermique ;
- **18 864 tonnes** de mâchefers valorisées en sous-couche routière ;
- **3 356 tonnes** de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 (REFIOM) ;
- **2 870 tonnes** de métaux recyclés dont **2 411 tonnes** de ferreux valorisés et **459 tonnes** non ferreux.

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le Centre de Tri du SYVALOM à La Veuve, exploité par Suez depuis le 9 janvier 2023.

Depuis l'achèvement fin février 2024 des travaux de modernisation, qui avaient démarrés fin mai 2023 pour répondre à la simplification du geste de tri en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, **26 179 tonnes** de déchets recyclables ont été triés sur le Centre de tri en 2025, auxquelles s'ajoute le conditionnement de **1 803 tonnes** de cartons de déchèteries.

Les apports des adhérents du SYVALOM ont représenté **18 465 tonnes** issues de leur collecte sélective et **1 832 tonnes** de cartons de déchèteries.

9 705 tonnes extérieures au SYVALOM ont été triées sur le Syvaltri.

Durant les 3 semaines de travaux (dégâts incendie et travaux d'optimisation), les déchets recyclables des adhérents du SYVALOM ont été triés majoritairement sur le Centre de Tri de Dijon en Côte d'Or (21). Citraval à Chavelot dans les Vosges (88) a été également sollicité.

Les cartons de déchèteries conditionnés habituellement sur le Centre de Tri de La Veuve l'ont été par l'entreprise Roughol, basée à Châlons-en-Champagne.

Ces apports représentent **2 629 tonnes**.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation pour devenir de nouveaux objets :

- Les plastiques dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages) / Citeo (papiers) et le flux développement (par Citeo) ;
- Le reste des matières (aciers, les aluminiums, les petits aluminiums, les cartons et les cartonnettes, les papiers, les briques alimentaires, les verres) par Véolia.

8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe du SYMSEM :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2024, le SYMSEM disposait de 9 agents.



Fonctions	Effectifs
Directrice	1
Responsable comptable et des finances	1
Chargée de communication	1
Ambassadrice du tri	1
Chargées d'accueil	2
Chargée de la Redevance Incitative	1
Adjoint technique	1
Technicienne	1
Total	9



Collecte des OMR et EMR par notre prestataire Sepur :

Fonctions	Effectifs
Chef d'équipe	1
Responsable d'exploitation	1
Assistante d'exploitation	1
Référente QSE	1
Agent de maintenance	1
Chauffeur PL	4,5
Livreur de bac	1
Équipiers de collecte	8
Total	16



Engagés pour l'avenir
de nos territoires

Déchèteries, par notre prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Directeur d'agence	1
Responsable d'exploitation	1
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	9
Chauffeurs (dont un chef d'équipe œuvrant)	4
Total	16



9.1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

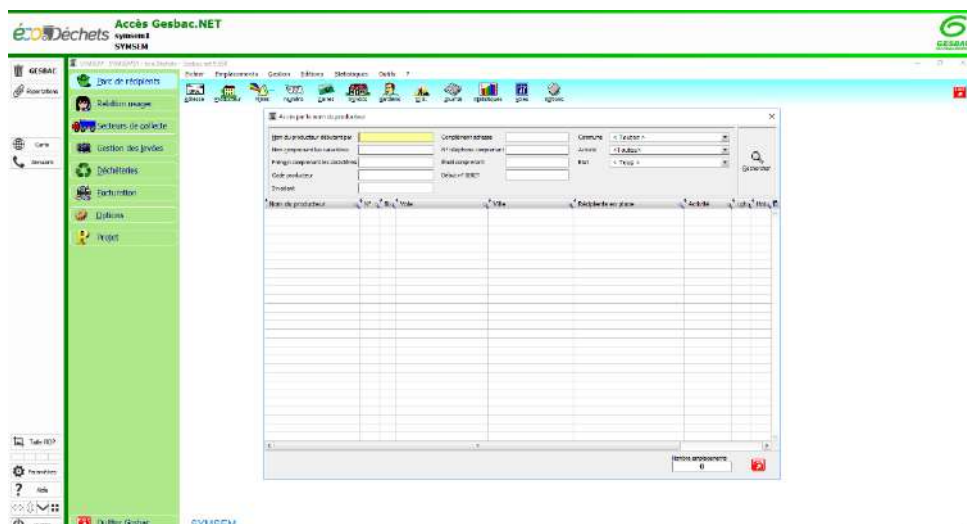
En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

Bac à ordures ménagères – *Logiciel Gesbac* :

Afin de répondre au plus vite au :

- Changement de capacité de bac ;
- Mise en place de bac ;
- Bac à retirer ;
- Correction enquête ;
- Réparation ;
- Complément de bac ;
- Disparu / volé ;
- Bac cassé ;

Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur. Ce logiciel permet également d'avoir des renseignements sur les usagers.



Site Internet – *Burst Statistics* :

Le site Internet www.symsem.fr dispose d'un suivi des statistiques avec Wordpress (Burst Statistics). Ce système permet d'en savoir plus sur les visiteurs du site, leur intérêt et leur attente.

Sur l'ensemble de l'année 2025, 7 276 utilisateurs ont visité 24 653 pages du site internet du SYMSEM, dont 62,2 % à partir d'un téléphone mobile, 37,5 % à partir d'un ordinateur et 0,4 % à partir d'une tablette.

Les pages les plus visitées à l'exception de la page d'accueil sont :

- Les jours et horaires d'ouvertures et la localisation des déchèteries (4 360 vues) ;
- Les ordures ménagères (1 840 vues) ;
- La page de contact (1 646 vues) ;
- Le formulaire « Je déménage ou j'emménage » par le biais du bouton sur la page d'accueil (1 206 vues) ;
- La page « vous êtes un particulier » de l'onglet « Déchèteries » (1 104 vues) ;
- La page de présentation du SYMSEM (1 081 vues) ;
- La page fonctionnement de la Redevance Incitative (1 075 vues) ;
- Le tri sélectif (sac jaune) (1 021 vues) ;
- Les documents à télécharger (635 vues).

CHAPITRE 10. LES INDICATEURS FINANCIERS

10.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2025.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	5 120 118,74 €	Dépenses	1 000 099,65 €
Recettes	5 479 998,75 €	Recettes	1 105 696,64 €
Résultat de Fonctionnement	359 880,01 €	Résultat d'Investissement	105 596,99 €

10.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

**Les données de la matrice des coûts n'ont pas encore été validées. Elles seront modifiées si besoin.*

Année 2025 Montants HT			Flux des déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	197 962 €	9 521 €	80 186 €	---	113 262 €	400 931 €
		Communication	16 949 €	5 590 €	16 826 €	---	16 859 €	56 224 €
		TOTAL Fonctionnelles	214 911 €	15 111 €	97 012 €	---	130 121 €	457 155 €
	Techniques	Prévention	---	---	---	110 427 €	785 €	111 212 €
		Pré-collecte	128 366 €	8 888 €	75 026 €	---	---	212 280 €
		Collecte	587 050 €	102 356 €	418 471 €	---	762 528 €	1 870 405 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	715 416 €	111 244 €	493 497 €	---	762 528 €	2 082 685 €
		Transfert/Transport	---	---	136 042 €	---	315 465 €	451 507 €

		Traitement des déchets non dangereux non ventilé	---	---	---	---	---	---
		Tri et conditionnement	---	---	715 432 €	---	7 036 €	722 468 €
		Compostage	---	---	---	---	39 346 €	39 346 €
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	31 009 €	31 009 €
		Traitement des inertes	---	---	---	---	13 900 €	13 900 €
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	715 432 €	---	91 291 €	806 723 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	18 862 €	18 862 €
		Autres charges	---	---	---	---	61 016 €	61 016 €
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	---	144 779 €	144 779 €
		TOTAL Techniques	715 416 €	111 244 €	1 344 971 €	110 427 €	1 394 726 €	3 676 784 €
	TOTAL Charges		930 327 €	126 355 €	1 441 983 €	110 427 €	1 524 847 €	4 133 939 €
[REG] Transfert/Transport – Traitement des déchets non dangereux – Ventes de produits d'énergie		764 818 €	---	---	---	---	764 818 €	
	Industriels	Matériaux	35 480 €	25 052 €	178 597 €	---	92 679 €	331 808 €
		Énergie	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	35 480 €	25 052 €	178 597 €	---	92 679 €	331 808 €
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	99 726 €	99 726 €
		Autres produits	6 080 €	---	---	6 292 €	12 047 €	24 419 €
		TOTAL Industriels	41 560 €	25 052 €	178 597 €	6 292 €	204 452 €	455 953 €
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	---	21 320 €	778 771 €	---	192 224 €	992 315 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	18 540 €	---	---	---	4 486 €	23 026 €
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	18 540 €	---	---	---	4 486 €	23 026 €
	TOTAL Produits		60 100 €	46 372 €	957 368 €	6 292 €	401 162 €	1 471 294 €

Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		147 598 €	6 304 €	80 716 €	4 051 €	81 087 €	319 756 €
	Financement déchets direct	REOM	3 775 809 €	---	---	---	---	3 775 809 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	35 883 €	35 883 €
		TOTAL Financement déchets direct	3 728 760 €	---	---	---	35 883 €	3 811 692 €
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		3 728 760 €	---	---	---	35 883 €	3 811 692 €

Année 2025 Montants HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	126 355 €	1 441 983 €	110 427 €	1 524 847 €	---
Coût technique	1 653 585 €	101 303 €	1 263 386 €	104 135 €	1 320 395 €	4 442 804 €
Coût partagé	1 653 585 €	79 983 €	484 615 €	104 135 €	1 128 171 €	3 450 489 €
Coût aidé HT	1 635 045 €	79 983 €	484 615 €	104 135 €	1 123 685 €	3 427 463 €
TVA acquittée	147 598 €	6 304 €	80 716 €	4 051 €	81 087 €	319 756 €
Coût aidé TTC	1 782 643 €	86 287 €	565 331 €	108 186 €	1 204 772 €	3 747 219 €
Financement déchets						3 811 692 €

Année 2025 Montants HT par habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	3,40 €	38,75 €	2,97 €	40,98 €	---
Coût technique	44,99 €	2,72 €	33,95 €	2,80 €	35,48 €	119,40 €
Coût partagé	44,99 €	2,15 €	13,02 €	2,80 €	30,32 €	92,73 €
Coût aidé HT	43,94 €	2,15 €	13,02 €	2,80 €	30,20 €	92,11 €
TVA acquittée	3,97 €	0,17 €	2,17 €	0,11 €	2,18 €	8,59 €
Coût aidé TTC	47,91 €	2,32 €	15,19 €	2,91 €	32,38 €	100,70 €
Financement déchets						102,44 €

Année 2025 Montants HT par tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	71,06 €	661,82 €	---	962,57 €	---
Coût technique	351,77 €	56,97 €	579,85 €	---	833,51 €	433,79 €
Coût partagé	351,77 €	44,98 €	222,42 €	---	712,17 €	336,90 €
Coût aidé HT	347,83 €	44,98 €	222,42 €	---	709,34 €	334,65 €
TVA acquittée	31,40 €	3,55 €	37,05 €	---	51,19 €	31,22 €
Coût aidé TTC	379,23 €	48,53 €	259,47 €	---	760,52 €	365,87 €
Financement déchets						372,17 €

FACTURES DU 1 ^{er} SEMESTRE 2025		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 519	434 050,74 €
Argonne Champenoise	6 246	587 514,31 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 679	510 741,87 €
Perthois Bocage et Der	3 052	275 043,28 €
TOTAL	19 496	1 807 350,20 €

FACTURES DU 2 ^{ème} SEMESTRE 2025		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 523	460 307,35 €
Argonne Champenoise	6 268	644 906,83 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 664	538 212,40 €
Perthois Bocage et Der	3 031	297 185,88 €
TOTAL	19 486	1 940 612,46 €

- **ASL** : Articles de Sport et de Loisirs
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB** : Déchet Industriel Banal (tout-venant)
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXE

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population municipale
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	151
	Bassu	94
	Bassuet	239
	Bettancourt-la-Longue	75
	Bignicourt-sur-Saulx	156
	Brusson	187
	Bussy-le-Repos	136
	Changy	116
	Charmont	236
	Heiltz-le-Maurupt	435
	Heiltz-l'Évêque	278
	Jussecourt-Minecourt	199
	Blesme	197
	Étrepy	115
	Le Buisson	84
	Lisse-en-Champagne	107
	Merlaut	271
	Outrepoint	76
	Pargny-sur-Saulx	1 700
	Plichancourt	250
	Ponthion	103
	Possesse	124
	Reims-la-Brûlée	217
	Saint-Amand-sur-Fion	1 018
	Saint-Jean-devant-Possesse	29
	Saint-Lumier-en-Champagne	266
	Saint-Lumier-la-Populeuse	41
	Saint-Quentin-les-Marais	118
	Sermaize-les-Bains	1 752
	Sogny-en-l'Angle	76
	Val-de-Vière	131
	Vanault-le-Châtel	164
	Vanault-les-Dames	369
	Vauclerc	498
	Vavray-le-Grand	170
	Vavray-le-Petit	61
	Vernancourt	82
	Villers-le-Sec	109
	Vitry-en-Perthois	851
	Vroil	104
	40	11 385
CC de la Moivre à la Coole	Breuvery-sur-Coole	210
	Cernon	126
	Cheppes-la-Prairie	141
	Chepy	456
	Coupetz	84
	Coupéville	168
	Dampierre-sur-Moivre	110
	Écurey-sur-Coole	491

CC Perthois Bocage et Der	Faux-Vésigneul	239
	Francheville	192
	Le Fresne	75
	Mairy-sur-Marne	565
	Marson	278
	Moivre	54
	Nuisement-sur-Coole	385
	Courtisols	2 345
	Poix	71
	Somme-Vesle	346
	Omey	201
	Pogny	906
	Saint-Germain-la-Ville	669
	Saint-Jean-sur-Moivre	200
	Saint-Martin-aux-Champs	106
	Saint-Quentin-sur-Coole	104
	Sogny-aux-Moulins	110
	Togny-aux-Boeufs	138
	Vésigneul-sur-Marne	236
	Vitry-la-Ville	368
	28	9 374
	Arrigny	233
	Brandonvillers	196
	Châtillon-sur-Broué	85
	Cloyes-sur-Marne	124
	Dompremy	116
	Drosnay	195
	Écollemont	63
	Écriennes	166
	Favresse	219
	Giffaumont-Champaubert	286
	Gigny-Bussy	227
	Haussignémont	311
	Heiltz-le-Hutier	235
	Isle-sur-Marne	96
	Larzacourt	270
	Luxémont-et-Villotte	444
	Matignicourt-Goncourt	156
	Moncetz-l'Abbaye	88
	Norrois	152
	Orconte	366
	Outines	131
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	273
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	474
	Scrupt	124
	Thiéblemont-Farémont	512
	25	5 542
CC de l'Argonne Champenoise	Argers	109
	Auve	313
	Belval-en-Argonne	44
	Berzieux	71
	Binarville	87
	Braux-Sainte-Cohière	94
	Braux-Saint-Remy	81
	Cernay-en-Dormois	134

Le Châtelier	63
Châtrices	36
La Chapelle-Felcourt	45
Les Charmontois	119
Chaudefontaine	312
Le Chemin	62
Contault	67
Courtémont	62
Dampierre-le-Château	117
Dommartin-Dampierre	75
Dommartin-sous-Hans	45
Dommartin-Varimont	136
Éclaires	86
Élise-Daucourt	81
Épense	123
Florent-en-Argonne	217
Fontaine-en-Dormois	15
Givry-en-Argonne	451
Gizaucourt	116
Gratreuil	21
Hans	122
Herpont	122
Maffrécourt	57
Malmy	37
Massiges	43
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	46
Moiremont	189
La Neuville-au-Pont	489
La Neuville-aux-Bois	138
Noirlieu	110
Passavant-en-Argonne	177
Rapsécourt	33
Remicourt	57
Rouvroy-Ripont	3
Saint-Mard-sur-Auve	64
Saint-Mard-sur-le-Mont	114
Saint-Thomas-en-Argonne	37
Sainte-Ménehould	4 166
Sivry-Ante	178
Servon-Melzicourt	89
Somme-Bionne	68
Somme-Yèvre	112
Valmy	240
Verrières	406
Vienne-la-Ville	162
Vienne-le-Château	515
Le Vieil-Dampierre	106

	Ville-sur-Tourbe	214
	Villers-en-Argonne	215
	Virginy	83
	Voilemont	47
	Wargemoulin-Hurlus	46
	60	11 667